BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

# LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3932 du Mardi 19 Novembre 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

## Kinshasa a accueilli son archevêque, le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu

*(P.8)*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

## Le téléphone portable, un compagnon de la mort

*(P.3)*

**Editorial**

## Un homme de ses peuples

### A NOS LECTEURS

**Nous procédons actuellement au nettoyage du fichier de nos abonnés gratuits. Pour le cas où vous remarqueriez la non-livraison de votre journal, nous vous prions de vous rapprocher de nos services administratifs qui vous donneront les explications nécessaires.**
**Merci donc de payer votre abonnement !**

***La Semaine Africaine***

**FOOTBALL/ELIMINATOIRES CAN 2021**

## Quand les Diables-Rouges réveillent un pays!

*Une péripétie de Congo-Guinée Bissau, un match dont on se souviendra longtemps (P.16)*

**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**
**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (PADEC)**
Unité de Gestion du Projet
Courriel: padec2019@gmail.com

## RESULTATS DE LA SELECTION D'UNE FIRME

OBJETDU MARCHE: Sélection d'un consultant chargé de réaliser l'Audit des ressources humaines du Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires

METHODE UTILISEE: Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)
DUREE D'EXECUTION: 06 mois

**1. ATTRIBUTAIRE DU MARCHE**
Nom: CIC RELAIS CONSULT GROUP
Adresse: 121 BOULEVARD BRAHIM ROUDANI- 20100- MAARIF – CASABLANCA – MAROC
Prix de l'offre (lu publiquement): 39.600.000 FCFA HT
Prix de l'offre après évaluation: 44.022.600 FCFA TTC
Prix du contrat: 45 210 600 FCFA TTC.

**2. RESULTATS COMBINES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIERES**

| Noms des consultants | Score technique pondéré | Score Financier pondéré | Score total | Classement |
|---|---|---|---|---|
| CIC RELAIS CONSULT GROUP | 72,8 | 20 | 92,8 | 1er |
| TALENTS PLUS CONSEILS | 71,2 | 8,03 | 79,23 | 2ème |
| VIZEUM MANAGEMENT CONSULTING | 60 | 7,006 | 67,006 | 3ème |

3. SOUMISSIONNAIRES DONT LES OFFRES ONT ETE EVALUEES FINANCIEREMENT

Il s'agit des offres dont le score technique est supérieur ou égal à 75 points.

| Soumissionnaires | Adresse | Prix de l'offre (lu publiquement) | Prix de l'offre après évaluation | Classement |
|---|---|---|---|---|
| CIC RELAIS CONSULT GROUP | SIEGE & BUREAU MAROC 121 BOULEVARD BRAHIM ROUDANI- 20100- MAARIF – CASABLANCA – MAROC Tel: (+212) 522 98 40 54 – Fax: (+212) 522 98 59 62 k.labbene@relaisconsultgroup.com | 39.600.000 Francs CFA HT | 44.022.600 FCFA TTC | 1er |
| TALENTS PLUS CONSEILS | C/892 – Sikècodji - 01 BP 5771 Cotonou – Tel: 00229 95 10 91 51 – Cel: 97 64 03 93- RC N°: B-0175 conseil@talentsplusafrique.com/ abiaou@talentsplusafrique.com | 95.370.100 Francs CFA HT | 109.555.325 FCFA TTC | 2ème |
| VIZEUM MANAGEMENT CONSULTING | Immeuble Le Flamboyant- Quartier Clairon/ Tél: 01 955 55 55 contact@vizeumconsulting.com | 107.276.250 Francs CFA HT | 125.656.500 FCFA TTC | 3ème |

**4. SCORE TECHNIQUE ATTRIBUE A CHAQUE CONSULTANT**

| Soumissionnaires | Adresse | Score technique | Classement |
|---|---|---|---|
| CIC RELAIS CONSULT GROUP | SIEGE & BUREAU MAROC 121 BOULEVARD BRAHIM ROUDANI- 20100- MAARIF – CASABLANCA – MAROC Tel : (+212) 522 98 40 54 – Fax : (+212) 522 98 59 62 k.labbene@relaisconsultgroup.com | 91 | 1er |
| TALENTS PLUS CONSEILS | C/892 – Sikècodji - 01 BP 5771 Cotonou – Tel: 00229 95 10 91 51 – Cel : 97 64 03 93- RC N° :B-0175 conseil@talentsplusafrique.com/ abiaou@talentsplusafrique.com | 89 | 2ème |
| VIZEUM MANAGEMENT CONSULTING | Immeuble Le Flamboyant- Quartier Clairon/ Tél: 01 955 55 55 contact@vizeumconsulting.com | 75 | 3ème |

**Note:** Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue peut en faire la demande au Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité.

Brazzaville, 05 et 06, Rue Locko-Secteur Blanche Gomez
Numéro de téléphone: (+242) 22 613 18 38
Adresse électronique: padec2019@gmail.com

*Le Coordonnateur du PADEC*

**Benoît NGAYOU**

## OFFRE D'EMPLOI

**ANNONCE NUMERO: BRAZZAVILLE-2019-030**

**POSTE VACANT: GARDE DU CORPS (BODYGUARD)**
**Grade - FSN-05**
**Contrat à durée indéterminée**

**DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE: 13 Novembre 2019**
**DATE DE CLOTURE: 27 Novembre 2019**

**EXIGENCES DU POSTE:**
• Avoir au moins un BEPC ou équivalent
• Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et française (niveau 3 & 4)
• Justifier d'au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité.

**TACHES PRINCIPALES:**
Sous la supervision du superviseur des gardes du corps, le/la titulaire du poste assumera les fonctions de garde du corps affecté au service de l'Ambassadeur sous le commandement du chef de la sécurité ainsi que de son adjoint. Il/elle sera chargé(e) de fournir un environnement sûr pour la conduite de la politique étrangère et sera responsable de la protection de l'Ambassadeur, d'autres personnels et visiteurs officiels contre toute atteinte physique.

**COMMENT POSTULER:**
L'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville a modernisé son processus de recrutement. Désormais, toutes les demandes d'emplois devront se faire au moyen de son outil de recrutement électronique dénommé ERA (Electronique Recrutement Application) disponible sur son site web: https://erajobs.state.gov/dos-era/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).
Pour de plus amples informations sur cette offre d'emploi, prière de visiter le site web: https://cg.usembassy.gov/embassy/jobs/ ou contacter le bureau des Ressources Humaines (tél: 06-612-2000/06-612-2109/06-612-2073/06-612-2133, email: BrazzavilleHRjobs@state.gov)
N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

Merci de votre intérêt pour l'Ambassade des USA à Brazzaville.
**Bonne chance!**

**Maître Ludovic MOUNGUENGUE**
Notaire en la résidence de Brazzaville
35, avenue de Auxence ICKONGA, 1er étage immeuble IWANDZA (Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville. / B.P.: 1674, Tél.: (+242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail: officenotarial.mounguenque@gmail.com; REPUBLIQUE DU CONGO

## AVIS DE CONSTITUTION
## ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION ET ENERGIE GIS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA / Siège social: 55, rue Andzouana, quartier la Base, Mfilou, Brazzaville /(République du Congo)

Suivant acte authentique dressé à Brazzaville en date du vingt-quatre septembre deux mil dix-neuf, enregistré le 1er octobre 2019, sous folio 172/6 et numéro 1422 à la recette d'impôts de Bacongo, Brazzaville (République du Congo), Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire en la résidence de Brazzaville, a, conformément aux lois en vigueur, constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:
***DENOMINATION:** ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION ET ENREGIE GIS;
***FORME:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
***OBJET:** - La construction de Bâtiment; -Les travaux publics; - La domotique; - L'achat et la vente de véhicules; - La vente de matériaux de construction; - La location des véhicules;
- L'intérim; - La construction métallique; - Le commerce général;
- L'énergie; - La sécurité incendie; - L'import-Export;
***SIEGE SOCIAL:** 55, rue Andzouana, quartier La Base, Mfilou, Brazzaville (République du Congo).
***APPORT EN NUMERAIRE:** La déclaration notariée de souscriptions et de versements reçue par le même Notaire le vingt-quatre septembre deux mil dix-neuf et enregistrée à la recette d'impôts de Bacongo, le 1er octobre 2019, sous folio 172/7, numéro 1423, atteste que le souscripteur a déclaré que toutes les parts souscrites sont en numéraires et constate le versement de la somme d'un million (1.000.000) de Francs CFA représentant le capital social.
***IMMATRICULATION:** la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 02 octobre 2019, sous le numéro CG BZV-01-2019-B 13-00176.
***GERANCE:** Monsieur N'TETANI Giscard est nommé gérant pour une durée illimitée.

*Pour Avis*
**Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire**

**Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE**
**Notaire à Pointe-Noire**
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64, République du Congo

**INSERTION**

## «TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO»
## En sigle «TLC CONGO SA»

Société Anonyme avec Administrateur Général
Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Immeuble Elisabeth, 1er étage, quartier Ndjinji
3, Place Rond-Point du Port, Boîte postale: 1785
RCCM: CG/PNR/08 B 228
Pointe-Noire - République du Congo

**DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR GENERAL ADJOINT & NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR GENERAL ADJOINT**

Aux termes du Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire de la société «TRANSPORTATION & LOGISTIC CONSULTING CONGO», en sigle «TLC CONGO SA», en date à Pointe-Noire du 19 septembre 2019, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 30 octobre 2019, enregistré à Pointe-Noire à la même date, folio 200/17 n° 9243;
Les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires:
- Démission de l'Administrateur Général Adjoint;
- Nomination d'un nouvel Administrateur Général Adjoint;
- Pouvoirs.

Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 31 octobre 2019 sous le no 19 DA 1384, conformément à la législation en vigueur.

*Fait à Pointe-Noire, le 6 novembre 2019.*

*Pour mention et avis,*

**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

# Le téléphone portable, un compagnon de la mort

**La huitième édition de la Journée africaine de la sécurité routière a été célébrée le 17 novembre dernier sous le thème: *«Modérons la vitesse et bannissons l'usage du téléphone au volant pour préserver des vies sur nos routes».* A cette occasion le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par le ministre des Transports Fidèle Dimou.**

*Les conducteurs utilisent toujours leurs portables au volant*

Instituée par la Commission de l'Union africaine, cette commémoration a été couplée à la Journée internationale de solidarité aux victimes des accidents de la route au monde. L'occasion pour le ministre des Transports de présenter le baromètre de la sécurité routière aux plans mondial et national, et de recadrer les actions à mener dans le cadre de la sécurité routière. Pour lui, les vitesses excessives et l'usage du téléphone pendant la conduite figurent parmi les principaux facteurs d'accidents. D'où le choix du thème de la célébration de cette Journée. *«La propension à l'utilisation du téléphone pendant la conduite automobile est un phénomène grandissant. L'observation de 3000 conducteurs de véhicules sur les grandes artères de la ville capitale révèle que 61,2% de conducteurs font usage du téléphone au volant pendant la conduite et 38,2% ne le font pas»,* a poursuivi le ministre. Il a estimé que les facteurs à risque identifiés peuvent être évités, notamment l'excès de vitesse et l'usage du téléphone portable au volant des véhicules. *«La pratique de la vitesse excessive en inadéquation avec l'environnement est un facteur potentiel de risques d'accidents et l'usage du téléphone au volant pendant la conduite met le conducteur en situation de double tâche. Le risque est maximal au moment où celui-ci décroche son téléphone souvent dans l'urgence. L'attention n'est alors plus portée sur la conduite. Il risque de mal percevoir ce qui l'entoure et ne pas prendre le temps d'analyser une situation dangereuse»,* a rappelé Fidèle Dimou.

Face à cela, le Gouvernement en appelle à une modération de la vitesse en fonction de l'environnement routier, et à un usage raisonnable du téléphone à travers les quelques règles de sécurité: respecter les panneaux de limitation de vitesse et pratiquer les vitesses prescrites; éviter, au volant des véhicules, de téléphoner, d'envoyer des messages ou d'utiliser des applications du téléphone; de s'arrêter dans un endroit approprié en cas d'appel ou en cas de nécessité de lire ou d'envoyer un message, et jamais en double file sur la chaussée, encore moins au feu rouge en milieu urbain; de poser le téléphone sur un support approprié dans la voiture, au cas où il sert de GPS (comme système de navigation), plutôt que de le tenir à la main pendant la conduite; confier le téléphone à celui qui ne conduit pas tout en lui demandant de répondre aux appels; d'éteindre ou mettre sur messagerie le téléphone avant de conduire le véhicule.

Le ministre a exprimé la compassion du Gouvernement aux familles des victimes des accidents de la route survenus depuis la 7e commémoration, aussi bien au Congo qu'à travers le monde. *«Le Gouvernement s'engage, dans la perspective de la politique nationale des transports, à œuvrer avec les partenaires publics pour accroître la mobilisation des unités mobiles de sécurité routière sur les nationales et les départementales»,* a promis le ministre Dimou.

**Cyr Armel YABBAT-NGO**

INTERVIEW

# Jules Monkala Tchoumou, préfet du département de la Bouenza

**Préfet du département de la Bouenza, Jules Monkala Tchoumou est à l'initiative d'un grand projet de reboisement le long de la route nationale n°1, dans le tronçon traversant le département. Un projet ambitieux qu'il explique dans cette interview accordée à La Semaine Africaine.**

***Sur votre initiative, Mme le ministre de l'Economie forestière a lancé le 8 novembre dernier à Madingou, le projet «Bouenza verte». Quels sentiments aviez-vous?***

**Nous sommes particulièrement heureux, autorités et populations, de voir un projet qui nous tenait encore à l'idée être mis en œuvre. Pour cela, nous remercions très sincèrement la ministre Rosalie Matondo pour avoir effectué le déplacement.

***Pourquoi «Bouenza verte» et en quoi consistera ce projet?***

** «Bouenza verte» est une réponse à la situation préoccupante du département de la Bouenza qui n'est couvert qu'à 17% par la forêt. C'est dire qu'il y a un besoin de reboisement. Sachez que le département de la Bouenza vient après celui du Pool dont la déforestation est presque emblématique. Pour nous, il s'agit de mener une vaste opération de reboisement du département. Ensuite, de mettre en place un verger communautaire pour permettre la production de fruits. Reboiser avec les arbres d'essence forestière et fruitière.

***Quels sont les grands enjeux de ce projet et comment s'exécutera-t-il sur le terrain?***

**Il y a plusieurs enjeux: d'abord climatiques. Vous savez que nous sommes à l'ère des changements climatiques qui se traduisent par le réchauffement de la planète. Et, lorsqu'on est dans un département qui n'a pas une bonne couverture forestière, on est très exposé. Ensuite, économiques. Le département de la Bouenza est par essence l'un des greniers agricoles du Congo. Donc avec l'agroforesterie, le département arrivera à participer à la lutte contre la faim dans notre pays. Enfin, il y a tout ce qui est lié à la protection de l'environnement, parce que lorsque nous allons réussir à avoir une bonne couverture du département, nous allons participer activement au combat que mène actuellement le chef de l'Etat en ce qui concerne la protection de l'écosystème environnemental.

*Jules Monkala Tchoumou*

***Comment comptez-vous vous y prendre pour amener les populations à adhérer et à être les actrices principales du projet?***

**«Bouenza verte» est un projet communautaire. Les populations sont donc les principales actrices. Pour cela, nous avons, à l'instar de ce qui s'est fait, lancé également la campagne de sensibilisation et de vulgarisation. Par la suite, nous allons descendre dans toutes les localités du département pour amener les populations à comprendre, à s'approprier le projet, à adhérer et à planter les arbres. A signaler que le projet va se faire par étapes. Nous allons, dans un premier temps, commencer sur les emprises de la route nationale, sur sa partie traversant le département de la Bouenza, c'est-à-dire entre les districts de Loutété et de Loudima. Cette zone sera répartie par circonscription et les populations pourront, après cette campagne de sensibilisation, participer aux activités collectives de planting d'arbres. Mais il y a aussi des activités individuelles et au niveau de chaque district pour qu'à terme, à côté des arbres qui vont être plantés, nous puissions avoir des vergers communautaires.

***Peut-on connaître les mécanismes de financement du projet?***

**Le projet est ambitieux, vaste, et il nécessite de l'argent. Nous allons compter sur l'apport des partenaires, des sociétés implantées dans le département et qui ont une certaine responsabilité sociétale pour qu'elles participent au financement du projet. Nous comptons également sur Mme la ministre de l'Economie forestière qui a pris l'engagement d'inscrire le projet dans le vaste programme du projet national. De ce point de vue, il pourra bénéficier de financements. C'est vrai que cela pourra être un peu difficile, mais nous n'allons pas être gênés par ces difficultés. Nous allons, avec la compréhension des populations et de certaines sociétés, faire de gros efforts. Il faut aussi remarquer que Mme la ministre a procédé à la pose de la première pierre de la pépinière départementale. C'est cette pépinière qui va fournir les jeunes plants qui vont servir à alimenter et aider les populations au planting.

*Si vous deviez adresser un dernier mot aux populations, quel serait-il ?

**C'est d'appeler les populations à comprendre tout l'intérêt de ce projet. Elles doivent adhérer, participer et être protectrices de ce qui va être planté. Parce que très souvent, lorsque les hectares sont plantés; ils subissent l'incivisme soit à cause des feux volontaires, involontaires ou criminels, soit des citoyens qui viennent arracher les arbres plantés, les coupent systématiquement ou les laissent à la portée des bêtes en divagation et qui très souvent constituent un véritable danger pour la vie des plants. Les populations doivent en amont appuyer le projet; au milieu, planter les arbres et en aval, protéger ce qui est en train d'être fait pour le bonheur du département.

***Propos recueillis par***
**Cyr Armel YABBAT-NGO**

## Editorial

# Un homme de ses peuples

Un nouveau Cardinal, le 5e, a été donné à notre sous-région. Il a pris possession de sa cathèdre dimanche au siège désormais cardinalice de Kinshasa. Le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu a pris officiellement ses fonctions. Son peuple d'origine immédiate, celui de Kinshasa, était en liesse; le peuple plus vaste de sa mission, en Afrique centrale, lui a fait fête. Un Cardinal nous est donné, et ses premiers propos embrassent la situation d'ensemble de tous ces peuples.

C'est, je le rappelle, le 5e Cardinal vivant de notre sous-région, un orgueil. Nzapalainga en Centrafrique; Ntumi, émérite de Douala, au Cameroun ; Dos Nascimento, émérite de Luanda en Angola ; Monsengwo, en retraite et immédiat prédécesseur d'Ambongo à Kinshasa, en RDC. Jamais auparavant notre zone n'avait été auréolée d'autant d'éminences aux tempéraments particuliers, mais tous puissantes voix des peuples en souffrance vers lesquels ils sont envoyés. Joie dans toute la région donc. Héraut de communautés affligées par les guerres et les violences, les épidémies et les injustices, les dénis et les déficits de démocratie. Il n'a manqué dimanche à Kinshasa ni les gestes, ni les mots pour dire l'affection de ces peuples pour leur nouveau Cardinal. Son discours – son homélie – a eu le juste équilibre de l'attitude d'une Eglise qui se soucie du sort des humbles, tout en reconnaissant aux politiques leur rôle irremplaçable de gestionnaires des Nations.

Le cardinalat à Kinshasa survient à la courbe descendante de tensions qui ont tout fait craindre en RDC, avec un possible risque d'effet domino sur toute l'Afrique centrale. Aujourd'hui encore, la transition dans ce pays cherche à s'affirmer davantage comme étape rompant avec un passé récent. Le nouveau président en est à rechercher les meilleurs équilibres, les hommes idoines et les bonnes formules pour rompre avec ce passé. L'arrivée d'une nouvelle autorité religieuse donnera résolument un nouveau souffle à toutes ces aspirations.

Naturellement, à chaque fois qu'un Cardinal est créé près de chez nous, ou qu'il prend sa retraite, le Congolais de Brazzaville revit l'angoisse de la suppression physique du sien. Et se demande: à quand un Cardinal au Congo? La réponse n'est pas à trouver dans un calendrier, ni dans un tiroir quelconque. Si un Cardinal doit nous être donné, cela se fera. Il y a beaucoup de pays en Afrique qui n'ont jamais eu de cardinal ; ils sont même la majorité. Faisons fête à celui qu'accueillent nos frères et voisins. Il parle notre langage ; il parle notre langue: il est nôtre.

**Albert S. MIANZOUKOUTA**

JOURNÉE DE LA DÉCISION DE YAMOUSSOUKRO

# Les compagnies aériennes invitées à prendre leur responsabilité dans un environnement libéralisé

**Chaque 14 novembre est célébrée la Journée de la décision de Yamoussoukro. Le thème retenu pour 2019: *«CAFAC: 50 années dédiées au développement d'un système de transport aérien intégré et durable en Afrique».* Pour cet événement, le Gouvernement a rendu publique une déclaration lue par le ministre des Transports Fidèle Dimou.**

*Fidèle Dimou*

Cette décision établit un accord entre les Etats membres pour une libéralisation graduelle et progressive des services réguliers de transport aérien à l'intérieur du continent africain, la suppression des restrictions sur les capacités des aéronefs des compagnies aériennes, les fréquences et l'établissement des tarifs. *«Elle a préséance sur tous les accords bilatéraux et multilatéraux de transport aérien. Elle élimine de façon graduelle toutes les barrières non physiques du transport aérien intra-africain et les restrictions»*, a expliqué Fidèle Dimou.

La célébration 2019 de la Journée de la décision de Yamoussoukro coïncide avec son 20e anniversaire. En effet, le 14 novembre 1999 à Yamoussoukro, les ministres africains chargés de l'aviation civile, transformaient en décision leur déclaration de 1988 sur la libéralisation de l'accès au marché du transport aérien en Afrique. Elle a été entérinée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, réunie à Lomé, au Togo, le 12 juillet 2000.

Pour ce vingtième anniversaire, un accent particulier a été mis sur le bilan des réalisations de la CAFAC et les résultats obtenus par cette institution dans le cadre de ses nouvelles fonctions d'agence d'exécution de la décision de Yamoussoukro et dans la mise en œuvre du marché unique du transport aérien en Afrique.

Le ministre des transports a estimé que le Congo a apporté sa contribution à l'application effective de la décision de Yamoussoukro en se conformant aux dispositions de celle-ci.

Le marché unique du transport aérien en Afrique n'est autre que la mise en œuvre pleine et effective de la décision de Yamoussoukro. *«Il est donc question d'analyser les efforts consentis depuis 2000 à savoir: les négociations des trafics d'Etat à Etat, les révisions des conditions de délivrance des licences aux compagnies aériennes, l'harmonisation des politiques en matière du transport aérien, c'est tout un chemin parcouru en 20 ans aujourd'hui et qui a permis au Congo d'offrir des prestations appréciables»*, a dit le ministre.

L'évènement a été célébré officiellement les 13 et 14 novembre à Dakar, au Sénégal. Les résultats suivants étaient attendus: améliorer la visibilité de la CAFAC, en sa qualité d'institution spécialisée de l'Union africaine chargée des questions d'aviation civile en Afrique; promouvoir une compréhension des parties prenantes du programme de travail de l'agence d'exécution et mis en œuvre par tous les Etats de l'Union africaine de la décision de Yamoussoukro, afin de contribuer à la réalisation de l'agenda 2063 de l'Union africaine; amener plus d'Etats à rejoindre le marché unique du transport aérien en Afrique par la signature de l'engagement solennel comme étape initiale; promouvoir la CAFAC en tant qu'agence d'exécution de la décision de Yamoussoukro et organe de coordination pour l'établissement du marché unique du transport aérien en Afrique.

*«Les compagnies aériennes sont, par conséquent, invitées à faire ce qui leur revient, prendre leur responsabilité dans un environnement libéralisé, et donc faire face à une concurrence de plus en plus forte au plan national et continental»*, a dit Fidèle Dimou.

Et d'ajouter: *«L'Etat, dans son ensemble, continuera à apporter tout le soutien nécessaire à l'activité des compagnies aériennes pour leur développement, dans les limites des règles fixées respectivement par le droit communautaire et de l'Union africaine, en matière de concurrence et des aides publiques».*

Il a promis de veiller à ce que l'appui quelconque à apporter aux compagnies aériennes soit assorti d'engagements sur des objectifs clairs de performance à atteindre. Au plan continental, *«le Gouvernement veillera à ce qu'il n'y ait pas de graves dysfonctionnements du marché où coexistent des zones de concurrence et de protection, notamment des compagnes aériennes affrontant la concurrence en s'appuyant sur des marchés protégés»*, a affirmé le ministre.

**Cyr Armel YABBAT-NGO**

10e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BERNARD BAKANA KOLELAS

# Une messe pour commémorer la mémoire du président-fondateur du MCDDI

**Une messe pour commémorer la mémoire du président-fondateur du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI), Bernard Bakana Kolélas, décédé le 13 novembre 2019, a été célébrée en l'église Saint-Pierre Claver, à Bacongo, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville, à la demande de cette formation politique que dirige actuellement Euloge Landry Kolélas, haut-commissaire à la Réinsertion des ex-combattants. C'était en présence de Mme Antoinette Sassou-Nguesso; Jean Dominique Okemba, conseiller spécial du président de la République, ainsi que des personnalités politico-administratives.**

*Mme Antoinette Sassou-Nguesso, Euloge Landry Kolélas et Jean Dominique Okemba*

*Les autres participants à la messe*

Le culte a été célébré par le père Jean de Dieu Mpassi, curé de la paroisse Saint-Pierre Claver. Les militants du MCDDI étaient mobilisés en grand nombre pour rendre hommage au président-fondateur de leur parti.

La chorale *«Tu Tsindisa»* de la paroisse Saint Charles Lwanga de Makélékélé a animé la messe. Dans son homélie tirée de l'évangile de Jean (6 : 37-40), le père Jean de Dieu Mpassi a recommandé, une fois de plus, l'âme de Bernard Bakana Kolélas à Dieu pour ses bienfaits.

Il a rappelé que ce jour anniversaire est l'occasion de mettre en valeur la pertinence de l'engagement politique de Bernard Bakana Kolélas: *«Il ne sera pas superflu de mettre en valeur sa foi en Dieu, sa foi en amour. Il a posé des actions sociales importantes. Au-delà de cette stature de président du MCDDI, il était aussi maire de la ville de Brazzaville. Il a exalté sa contribution dans l'édification de la nation congolaise».*

Interrogé, Bernard Tchibambelela, l'un des membres du MCDDI, a indiqué que Bernard Bakana Kolélas parlait beaucoup plus du vivre ensemble dans le respect de la tolérance. *«Le Président Kolélas est vivant en esprit, vous serez les témoins du monde qui nous entoure aujourd'hui à l'occasion de cette messe. Le président Kolélas nous laisse une fortune intellectuelle très importante concernant la paix, la fraternité et la concorde. De son vivant, il a toujours œuvré pour la démocratie et avec son frère, le président Denis Sassou-Nguesso, ils ont accepté tous les deux de faire que ce pays soit construit à partir de la démocratie. Si aujourd'hui, le président Denis Sassou-Nguesso est le garant, disons-nous clairement que le président Kolélas en était l'un des initiateurs, des inspirations, justement, de cette démocratie. En tout cas, sans la démocratie, nous ne pouvons rien construire»,* a-t-il déclaré.

Peu avant, le bureau politique du MCDDI conduit par Euloge Landry Kolélas a procédé au dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe de Bernard Bakana Kolélas, inhumé à Ntsouélé, dans le district de Goma Tsé-Tsé, département du Pool.

**Pascal Azad DOKO**

CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER

# Jean-Claude Gakosso a rencontré la communauté congolaise vivant au Sénégal

Dans le cadre du lancement des activités avec les Congolais vivant à l'étranger, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, a rencontré le dimanche 17 novembre 2019, la communauté congolaise vivant au Sénégal pour un moment d'échanges et de partage.

*Jean-Claude Gakosso et quelques Congolaises*

*La communauté congolaise*

Au total, 6000 Congolais, toutes catégories confondues, vivent au Sénégal. Parmi les sujets soulignés dans leur cahier des charges: des problèmes sociaux que rencontrent les étudiants, celui de délivrance des passeports, les difficultés de rapatriement des corps en cas de décès d'un compatriote, ainsi que la non-concrétisation des accords entre l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et le ministère de l'Enseignement supérieur congolais pour que les étudiants du Congo puissent avoir le même traitement que les étudiants sénégalais.

Le ministre a pris bonne note de toutes les doléances. Il a promis de faire de son mieux pour apporter des solutions aux différentes questions soulevées.

Par ailleurs, Jean-Claude Gakosso s'est dit satisfait de sa visite en terre sénégalaise. Il a ainsi magnifié la bonne coopération qui date depuis plusieurs années entre le Congo et le Sénégal.

Cette rencontre s'est déroulée dans un esprit de convivialité et de chaleur patriotique. Jean-Claude Gakosso a aussi reprécisé les missions et le rôle du département dont il a la charge.

A noter que la création du département des Congolais de l'étranger répond à un vœu du chef de l'Etat: celui de mieux organiser la présence des Congolais de l'extérieur, afin de les associer au processus du développement national. L'on se souvient qu'en juillet 2015, lors de la tenue du dialogue de Sibiti, parmi les réformes à engager dans le cadre de l'évolution des institutions, figurait en bonne place la prise en compte de la diaspora. Désormais, au ministère des Affaires étrangères, tout un département est dédié à cette frange de la population qui vit à l'extérieur.

Celui-ci est dirigé par un secrétaire général adjoint qui a rang et prérogatives d'ambassadeur non résident, en l'occurrence Jean-Philippe Ngakosso. Les missions dévolues à ce département consistent à proposer des stratégies visant à encourager les Congolais de l'étranger à s'impliquer dans le processus du développement national; engager une réflexion sur les activités à mener par les institutions nationales afin de favoriser le partage d'expériences et d'optimiser l'apport des Congolais de l'étranger dans le développement du pays; faciliter l'installation des structures des Congolais de l'étranger au Congo; centraliser les informations sur les Congolais de l'étranger selon leurs domaines d'activité, etc.

Le département des Congolais de l'étranger comprend quatre directions: la direction de l'identification et des études, la direction de la protection et de l'assistance, la direction de l'appui aux initiatives d'insertion, la direction des droits civiques et politiques. Toutes ces directions ont des missions spécifiques. Elles comprennent huit divisions.

**KAUD**

**OPERATEURS NATIONAUX**

# Unis face au Gouvernement pour l'apurement de la dette

**Une réunion tenue par les syndicats patronaux s'est tenue à la chambre de commerce de Brazzaville le mardi dernier. Elle a été présidée par Paul Obambi, président de la chambre de commerce de Brazzaville, en présence des responsables des syndicats patronaux tels que El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, l'un des initiateurs de la réunion, président de l'Union nationale des opérateurs économiques congolais (UNOC); Alphonse Missengui, vice-président de l'Uni Congo, Joséphat-Roger Obesse, président du Collectif des opérateurs économiques du Congo (COPECO), Jean Ngalléssamy Ibombo, président de la Confédération générale du patronat du Congo (COGEPACO) et Philippe Ossoungou, représentant du syndicat patronal Congrès des chefs d'entreprises du Congo (CCEC). La réunion a cherché de trouver une démarche consensuelle pour aboutir au paiement de la dette intérieure commerciale, car l'union fait la force. Ainsi, il a été mis en place un comité de suivi de cette question de la dette, piloté par le président de la Chambre de commerce, en tant qu'interface des pouvoirs publics.**

*Le président de la Chambre de commerce (au milieu) entouré des responsables des syndicats patronaux*

Cette réunion a été une initiative de la Chambre de commerce de Brazzaville et de l'UNOC. Elle a permis aux chefs d'entreprises du secteur privé d'avoir une position commune pour resserrer les rangs face au Gouvernement pour le paiement de leur dette. L'ensemble des syndicats patronaux a adhéré à cette action solidaire. Des hommes d'affaires tunisiens en séjour au Congo ont été aussi associés à cette rencontre. L'occasion a été propice aux Tunisiens pour faire la présentation de leur séjour congolais axé sur la prospection du marché congolais et jauger le niveau du secteur privé national en nouant des partenariats. Pour les hommes d'affaires congolais, l'opportunité a été toute indiquée pour faire l'état de l'économie du pays. Depuis 2014 l'économie congolaise sombre dans une récession sévère, traînant une dette publique qui représente 110 % du Produit intérieur brut (PIB). Cette dette fait du Congo l'un des pays les plus endettés dans la zone CEMAC. Le secteur privé est plongé dans un coma profond. Au classement de Doing Business de la Banque mondiale, le Congo était classé 116e en 2016, 117e en 2017 et 179e en 2018. Le pays occupe aujourd'hui le 180e rang sur 190 pays à ce classement. Cela confirme la dégradation continue du climat des affaires. Pourtant, la signature d'un programme avec le FMI a été saluée par tous. Malheureusement, l'application des réformes initiées par le Gouvernement demeure en deçà des attentes. Face à ce tableau peu élogieux, la responsabilité des chefs d'entreprises est interpellée.

Cette réunion a été le cadre indiqué pour définir une stratégie commune pour accélérer le paiement de la dette intérieure commerciale, relancer l'économie à travers un plan urgent d'apurement de cette dette, pour éviter le marasme total. L'économie de marché est une basse-cour où seul le secteur privé a droit de cité, ont conclu les chefs d'entreprise.

A la règlementation de la dette intérieure, ils ont ajouté des revendications portant sur les préjudices causés aux entreprises par la guerre du 5 juin 1997, qui date maintenant de 22 ans. Le deuxième préjudice, c'est le sinistre du 4 mars 2012, datant déjà de sept ans. Paul Obambi, président de la séance et du comité mis en place, a souligné que *«la question du non-paiement de la dette bloque le développement de nos entreprises et réduit notre apport au PIB de l'économie congolaise et à la lutte contre la pauvreté. Nous devons être unis pour la dette»*.

Pour sa part, El Hadj Djibril Abdoulaye Bopaka a soutenu que *«la dette intérieure devient un fonds de commerce que nous devons arrêter. Ensemble, nous allons rencontrer le Gouvernement pour trancher sur cette question. Maintenant qu'on parle de la programmation du paiement de la dette intérieure, il a été utile de faire le tour de toutes les questions liées à cette dette. C'est pourquoi, nous avons mis en place un comité de suivi de cette dette, piloté par le président de la chambre de commerce, y compris de tous les responsables des syndicats patronaux. Nous connaissons le montant, mais nous laissons à l'Etat de mettre à notre disposition le rapport de l'audit que nous avons tous souhaité pour savoir réellement lesquels l'Etat doit des créances et ceux à qui l'Etat n'a pas retenu et pourquoi»*.

**Philippe BANZ**
**& Léa Régine KOUILOU KOBISSIDI**
***(Stagiaire)***

COMMISSION JUSTICE ET PAIX
DIOCESE DE POINTE NOIRE

## Inhumation suspecte d'un agent de la société ALGIZ: ENI Congo se cache derrière son prestataire et viole les droits humains

***Pointe Noire, le 30 octobre 2019***

Le 07 mars 2019, Monsieur TCHIKAYA MOUTOU Basile trouve la mort sur le site de Eni Congo, à Bondi, où il travaillait comme agent de sécurité au sein de la société Algiz.

Suite à ce décès, ses ayants droit ont sollicité l'employeur pour la réalisation d'une autopsie et l'organisation des obsèques de leur parent défunt. Cette demande s'étant avérée infructueuse, ils ont été obligés de déposer une plainte contre X devant le Doyen des Juges d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, lui demandant l'autorisation d'une autopsie. La Société ALGIZ n'a pas été favorable à toutes les initiatives décidées par le Doyen des Juges d'Instruction en vue de la manifestation de la vérité. Pour preuve, courant juillet 2019, son Directeur Général n'a pas répondu à la convocation du Doyen des Juges lui demandant de comparaître; ce qui n'a pas permis un transport sur les lieux du décès. Et depuis lors, aucune suite judiciaire n'a été donnée à cette affaire: une situation de déni de justice.

Dans la même période, la famille a été informée de ce que TCHIKAYA MOUTOU Basile aurait été enterré. La Commission Justice et Paix de Pointe-Noire (CDJP) a requis les services d'un huissier de justice aux fins de vérifier cette information. Le constat a révélé que le de cujus a été enterré le 20 juillet 2019 dans une fosse commune, au même titre que des corps abandonnés et indigents.

La CDJP s'interroge sur le silence assourdissant d'ENI Congo qui a été saisie expressément les 12 et 25 juin 2019 par les ayants droit de la victime, en vue de contraindre son prestataire ALGIZ a donné une suite favorable à leurs demandes.

Pour Brice MACKOSSO, Secrétaire Permanent de la Commission Diocésaine Justice et Paix et Coordonnateur adjoint de Publiez ce Que vous payez au Congo, *«ENI a signé différentes Normes de Responsabilité Sociale et Environnementale telles les Règles de l'OCDE et ne peut se réfugier derrière les manquements de son prestataire pour ne pas assumer l'exigence de diligence en matière de respect des droits humains»*.

Justice et Paix a pourtant offert ses services de médiation aux parties en conflit pour un règlement à l'amiable, lors d'une rencontre des locaux de ENI Congo le 29 août 2019, une offre gentiment déclinée.

Au regard de ce qui précède, la CDJP marque son indignation vis-à-vis de la société ENI Congo, propriétaire du site, pour n'avoir pas fait preuve de diligence, de sorte que ALGIZ soit toujours en mesure de respecter les normes de sécurité concourant non seulement à la protection des installations, mais aussi et surtout des agents.

- Demande à ENI Congo de réparer le préjudice subi par la famille de feu TCHICAYA MOUTOU Basile comme propriétaire du site et responsable de la politique Hygiène Sécurité et Environnement.
- Appelle à l'ouverture d'une enquête transparente et ouverte à la CDJP sur le site de Mboundi pour mieux comprendre les circonstances de la mort de TCHIKAYA MOUTOU Basile et situer les responsabilités.
- Demande l'ouverture d'une enquête au sein des services de la morgue municipale de Pointe-Noire, afin d'établir les responsabilités sur l'inhumation suspecte de feu TCHICAYA MOUTOU Basile. La morgue ne pouvait ignorer les réquisitions du Doyen des juges aux fins d'autopsier le corps et la procédure pendante devant les juridictions.
- Exige des autorités judiciaires saisies dans cette affaire de prendre toutes les mesures qui conviennent pour réparer le préjudice subi par les ayants droit, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Congo.

La CDJP discute actuellement avec des avocats internationaux, afin de poursuivre le groupe ENI devant des juridictions de l'espace OCDE pour pallier la résignation du juge congolais.

Contacts presse:

**Brice MACKOSSO**
***Secrétaire Permanent***
***Commission Diocésaine Justice et Paix***
***Tél. +242 05 557 90 81***

Bureau sis au Centre Polio – Matendé Pointe Noire Congo
BP : 569 Tél. 06 663 08 04 / 05 557 90 81 Site web : www.cjusticepaix-pnr.org
e-mail : office@cjusticepaix-pnr.org / Facebook : Commission Diocésaine Justice et Paix Pointe-Noire

## Coup d'oeil en biais

### Paiement de pension: les retraités de la CNSS domiciliés aux MUCODEC, des oubliés?

Depuis quelques temps, les retraités de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) perçoivent leur pension dans les différentes banques congolaises. Mais, selon un lecteur qui nous a écrit, ceux domiciliés aux Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) ne sont pas encore payés. *«En principe, tous les retraités ont les mêmes droits et mêmes besoins. Quand il n'y a pas assez de liquidités, ne payez personne, et même le personnel, pourquoi pas?»*, écrit-il.

### Les supporters des Diables Rouges au Sénégal n'ont vu que l'aéroport

Le match opposant le Sénégal au Congo pour le compte des éliminatoires de la Coupe d'Afrique-Cameroun 2021 disputé le 13 novembre dernier, s'est déroulé à Thiès sans les supporters des Diables Rouges partis de Brazzaville le même jour. Ils ont pris pourtant un vol spécial direct sur Thiès (ville située à environ 70km de Dakar) pour aller encourager les Diables-Rouges. Malheureusement, l'avion de la compagnie TAC affrété par le Gouvernement a atterri à Thiès dix minutes avant la fin du match qui avait débuté à 20h, heure de Brazzaville. Pire, ces supporters ont passé une heure à l'aéroport, le temps de faire les formalités d'usage. Le match ayant déjà pris fin, il ne leur restait plus qu'à rejoindre peu avant minuit l'hôtel où étaient logée la délégation congolaise. Cinq heures plus tard, tout ce beau monde est reparti à l'aéroport pour le vol retour sur Brazzaville.

### Flambée des prix de l'ensemble des produits dans des marchés du Congo

Lors de la séance des questions orales avec débat au Gouvernement, le ministre d'Etat du Commerce et des approvisionnements, Claude Alphonse NSilou, a répondu que les péages et les pesages routiers, la rareté des devises, le long séjour des containers au port autonome de Pointe-Noire, la parafiscalité sont parmi les facteurs à l'origine de l'augmentation des prix des produits observée dans des marchés. Pour le ministre, le Congo traverse une situation économique très difficile qui a fortement dégradé le pouvoir d'achat des ménages. Il a annoncé la tenue sous peu d'une réunion internationale afin d'apprécier la situation et y apporter les solutions appropriées.

### Le Gouvernement tient à éradiquer le phénomène «Bébés noirs»

Interpellé le 13 novembre dernier par l'Assemblée nationale, le Premier ministre Clément Mouamba a pris l'engagement de repousser le phénomène «Bébés noirs» qui commence à gagner pratiquement tout le pays. Le chef du Gouvernement a rappelé que ce fléau choquant est perpétré essentiellement par des enfants de 10 à 17 ans. Le Gouvernement a pris depuis près de deux mois des mesures fortes pour mettre un terme à ce phénomène, a-t-il assuré.

### Les peintres de l'Ecole de peinture de Poto-Poto réclament leur subvention

Par la voix du vice-président de l'Association des peintres de l'Ecole de peinture de Poto-Poto, Jacques Iloki, les artistes peintres ont multiplié les demandes d'audiences pour rencontrer le ministre de la Culture et des arts. *«Nous voulons que le ministère nous explique pourquoi nous ne voyons toujours pas notre subvention. Nous travaillons ici et les bénéficiaires sont d'autres personnes. Pourquoi cette injustice ? C'est comme si nous étions en train de planter un arbre pour d'autres personnes. Jusqu'à quand allons-nous observer cette situation ? Nous voulons en parler avec le ministre, mais lui, ne veut pas nous recevoir»*, se plaignent-ils.

### 2848 accidents enregistrés en neuf mois au Congo

La journée africaine de la sécurité routière, célébrée le 17 novembre chaque année et la huitième en 2019, a révélé que cette année au Congo près de trois mille accidents ont été enregistrés en l'espace de neuf mois. Ce nombre est jugé en légère hausse de 4,21 % comparativement à 2018. Selon le ministre des Transports Fidèle Dimou, ces accidents seraient dus à l'excès de vitesse, à l'usage du téléphone mobile au volant et à l'état d'ébriété. Les accidents ont touché 2521 victimes. D'après les statistiques de l'OMS, environ un million deux-cent cinquante mille personnes décèdent tous les ans par accident, majoritairement dans les pays à revenu intermédiaire.

### La Banque des Etats de l'Afrique centrale ravitaille la région en pièces de monnaie

Depuis plusieurs mois, dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), il est difficile pour les commerçants et d'autres agents économiques de disposer des pièces de monnaie, pourtant indispensables pour les transactions quotidiennes. Le gouverneur de la Banque centrale Abbas Mahamat Tolli a affirmé le 8 novembre dernier, à Yaoundé, au Cameroun, que les choses vont changer bientôt. en marge d'une session du comité de politique monétaire de cette structure d'émission commune aux Etats de la sous-région Afrique centrale.

### Sommet extraordinaire de la CEEAC à Libreville

La capitale gabonaise accueille le 18 décembre prochain un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) consacré à la réforme de cette institution. Les dirigeants devraient examiner les projets relatifs au cadre organique de la CEEAC, au règlement financier, au statut du personnel et à l'insertion du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale au sein de l'architecture institutionnelle de la CEEAC.

*«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)*

**JOURNÉE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE**

## Sensibiliser le public sur l'importance de la statistique dans tous les aspects de la vie

Le Congo s'est associé avec l'ensemble des pays du continent pour célébrer le 18 novembre 2019, la 29e Journée africaine de la statistique sous le thème: *«Tout le monde compte: des statistiques de qualité pour une meilleure gestion des déplacements forcés en Afrique»*. Dans une déclaration, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale a indiqué que cette Journée africaine découle de l'adoption en juillet 2019 par les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine comme: *«Année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes: vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique»*.

*Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas*

La commémoration de la Journée africaine, instituée en mai 1990, conjointement par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Conférence commune des planificateurs, des statisticiens et des démographes africains, vise à sensibiliser le public sur l'importance de la statistique dans tous les aspects de la vie socio-économique, culturelle et environnementale d'une nation.

D'après le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à la fin de l'année dernière, on estimait à 70,8 millions le nombre de personnes déplacées de force dans le monde et plus d'un tiers de ce nombre se trouve en Afrique. Le HCR affirme aussi que les déplacements forcés dans le monde entier sont à leur plus haut niveau depuis des décennies et les jeunes de moins de 18 ans en paient le prix fort, car, représentant 50% des réfugiés, a précisé la ministre du Plan.

Créer un environnement pacifique et sûr pour tous les Africains sur le continent, aspiration 4 de l'agenda 2063 invite à la ratification des divers traités et instruments juridiques de l'Union africaine relatifs au sort des réfugiés et des personnes déplacées mais, aussi, à mettre en œuvre des politiques de développement à même de relever ce défi de la migration.

Le thème de la Journée de la statistique africaine, a relevé Ingrid Ebouka-Babackas établit la nécessité pour le continent de s'engager davantage à remédier au sort difficile des citoyens confrontés à une migration non volontaire, en mettant en œuvre des programmes stratégiques et pertinents portés par des statistiques d'excellence de qualité. *«Dans une approche de développement où l'homme occupe une place centrale, chaque déplacé devrait être considéré comme une force, un atout, et non une menace sur sa terre d'accueil, car, l'histoire de l'humanité nous apprend que nous sommes tous des migrants»*, a-t-elle déclaré. La ministre du Plan a poursuivi que des données représentatives et de haute facture, produites à l'aide de méthodes statistiques fiables, fournissent des orientations cruciales en ce qui concerne l'affectation des ressources aux interventions humanitaires et programmes de développement.

Le Gouvernement a décidé de travailler avec les partenaires intéressés par la question de la migration forcée, notamment le HCR, afin de mieux identifier les réfugiés et les déplacés, et les associer dans le processus de développement du pays.

L'Institut national de la statistique (INS), organe central du système statistique national, s'apprête à réaliser, sur l'ensemble du territoire national, et dans les tout prochains mois, le dénombrement physique du 5e recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5). Les données de ce 5e RGPH renseigneront sur le nombre des réfugiés et des personnes déplacées au Congo.

Les statistiques, a en outre réaffirmé Ingrid Ebouka-Babackas, constituent la base de recommandations pertinentes pour l'élaboration de politiques publiques qui favorisent l'inclusion sociale des personnes déplacées et stimulent le développement économique des communautés d'accueil.

**Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA**

## Qui me répondra?

**Le numérique représente-t-il un levier de performance et un formidable accélérateur d'innovations, offrant des opportunités nouvelles de développement?**

*Albert MAKITA (La Base, Brazzaville)*

**STATISTIQUES**

# Disposer d'informations à jour sur les conditions de vie des ménages

**Un atelier de validation du document de méthodologie général des outils de collecte de l'enquête nationale d'emploi, le secteur informel et les conditions de vie des ménages (enquête 1,2,3) a été organisé du 8 au 13 novembre 2019 par l'Institut national de la statistique (INS). Ce document permettra de mettre en relief entre les déséquilibres du marché du travail, le secteur informel et la pauvreté des ménages. C'est Stève Ibara Mboko, directeur des enquêtes et des recensements de l'INS qui a ouvert les travaux.**

*Stève Ibara Mboko (au milieu)*

L'atelier visait à s'assurer que les projets de documents techniques de la collecte et de l'exploitation des données de l'enquête nationale sur l'emploi, le secteur informel et les conditions de vie des ménages au Congo en 2020 intègrent bien les besoins essentiels en information statistiques des principaux utilisateurs.

Les pouvoirs publics congolais ont besoin de disposer d'informations statistiques à jour sur les conditions de vie des ménages, plus particulier sur la pauvreté et l'emploi. Ces informations selon Stève Ibara Mboko permettront d'évaluer l'impact des politiques, programmes et projets nationaux de développement économique et social. Elles autoriseront également d'évaluer les programmes de coopération bi et multilatéraux ainsi que les programmes de développement régionaux et internationaux tels que l'agenda 2063 de l'Union Africaine et l'agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable (ODD).

*Photo de famille après l'ouverture des travaux*

Pour disposer des informations actualisées a relevé le directeur des enquêtes, l'INS a inscrit dans son programme de travail annuelle budgétisé, la réalisation de l'enquête sur l'emploi, le secteur informel et les conditions de vie des ménages (enquête 1,2,3). A la différence des échéances, la présente enquête a l'avantage d'inclure dans une même base de données, les informations sur la pauvreté monétaire des ménages, l'emploi et le secteur informel; ce qui en est une première au Congo.

Les activités préparatoires de cette investigation avaient démarré en septembre 2015. L'équipe technique permanente (ETP) dudit projet a élaboré le document de projet ainsi que les outils de collecte (questionnaire, manuels, etc.)

**A.N'K-K.**

**SANTÉ ANIMALE**

# Mettre en place un cadre juridique du secteur de l'élevage au Congo

**Le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a organisé, en partenariat avec le Bureau inter africain de l'Union Africaine (UA-BIRA), à Brazzaville, du 29 au 30 octobre derniers, une réunion nationale en vue de la révision des textes juridiques du secteur de l'élevage. Cette révision a porté sur la règlementation de l'élevage et des produits d'origine animale; l'institution de l'ordre national des médecins vétérinaires; la règlementation de l'exercice de la profession vétérinaire et la règlementation de l'exercice de la pharmacie vétérinaire.**

*Vue de la tribune à l'ouverture des travaux*

C'est Henri Djombo, ministre de l'Agriculture qui a ouvert les travaux en présence du Dr vétérinaire Baschirou Moussa Demsa, consultant à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), chargé des ressources animales à l'UA-BIRA et Nazaire Bouboué, directeur de l'alimentation animale et des industries alimentaires, au ministère de l'agriculture. Le but visé est de moderniser le cadre juridique national en matière de législation vétérinaire pour s'arrimer aux normes internationales.

Une trentaine de participants ont été informés sur l'évolution de la législation vétérinaire conformément aux normes de l'organisation mondiale de la santé animale. A la lumière des débats, les textes élaborés en vue de leur insertion dans le processus de promulgation ont été validés de commun accord. Les participants ont compris qu'en dehors des textes portant organisation et attributions du ministère de l'Agriculture et de ceux qui déterminent les attributions de la direction générale de l'élevage, le secteur de l'élevage ne dispose pas de lois régissant ses activités. Quelques textes réglementaires datant, pour la plupart, de l'époque coloniale ont nécessité une adaptation à la situation actuelle. Ces textes ont concerné particulièrement la police sanitaire des animaux, l'inspection sanitaire des marchés et des établissements de commerce ou de transformation des produits d'origine animale, la production et la commercialisation des aliments composés destinés au bétail, l'importation des animaux vivants, la circulation du bétail sur le territoire, la distribution des animaux en métayage et l'abattage des animaux domestiques.

*Henri Djombo (au milieu) entouré des experts*

Au regard des enjeux de santé publique, notamment la circulation des pathogènes à l'interface homme-animal-environnement, les maladies animales transfrontalières, les maladies d'origine alimentaire et du commerce international des animaux et des produits d'origine animale dans le cadre des accords sanitaires et phytosanitaires de l'organisation mondiale du commerce, amènent les pays à mettre en place un cadre juridique qui s'arrime aux normes internationales.

*«Dans un certain nombre de pays, la législation était obsolète et désuète, alors que dans d'autres, elle n'était pas tout simplement conforme aux normes de l'Organisation mondiale de santé animale. Il était alors urgent de réaliser un audit détaillé qui indiquerait les domaines spécifiques de la législation vétérinaire qu'il faut améliorer»*, a indiqué le Dr Baschirou Moussa Demsa.

Pour Henri Djombo, le Bureau inter-africain des ressources animales a recommandé aux pays la mise à jour de leur législation vétérinaire. Cette rencontre, a-t-il dit, a constitué ce cadre approprié pour instituer une législation et améliorer la règlementation vétérinaire en vue de conformer la pratique aux normes de l'organisation mondiale du commerce et à celles de l'organisation mondiale de la santé animale.

**Philippe BANZ**

GABON-TÉLÉCOMMUNICATIONS

# Les numéros de téléphone passent de 8 à 9 chiffres

**Le Gabon a changé de numérotation téléphonique. Elle a basculé de 8 à 9 chiffres. Et pour les autorités, la nouvelle numérotation permettra au Gabon de s'arrimer aux standards internationaux et de permettre aux opérateurs d'éviter la saturation. Mais la nouvelle numérotation ne suscite pas vraiment l'enthousiasme des usagers. Malgré leurs plaintes, les opérateurs de téléphonie ne rassurent personne.**

*Une vue de Gabon Télécom à Libreville*

Dans les rues de grandes villes gabonaises et même dans le Gabon profond, le changement de la numérotation téléphonique dérange et inquiète les populations. Celles-ci ont patienté jusqu'aux premières heures de la matinée, la nuit de samedi à dimanche 17 novembre 2019, pour tester le changement annoncé à grand renfort de publicité avec des messages.

Pourtant, jusqu'à 1 heure du matin, l'heure fixée pour ce changement, la nouvelle numérotation n'était pas encore opérationnelle. Un jour auparavant, le basculement de 8 à 9 chiffres a angoissé plusieurs personnes. *«On est habitués à nos numéros. Changer, c'est un peu difficile»*, a indiqué un Librevillois. D'autres réactions de Gabonais ont fait part d'inquiétudes. *«Ça se passe mal, je n'arrive pas à joindre ma mère au village»* ; *«ils doivent nous apprendre comment ça se passe, nous sommes tout embrouillés»* ; *«Ils ont dit qu'il fallait télécharger une application pour mettre à jour nos répertoires. Mais ce n'est pas donné à tout le monde»* ; *«ma maman au village a déjà le téléphone qui ne prend pas l'internet. Comment elle va faire? Ce n'est pas facile»* ; *«C'est vraiment un micmac les chiffres. C'est une recommandation, on va essayer, on va voir ce que ça va donner»*.

Selon le nouveau plan de numérotation, pour appeler le Gabon de l'étranger, en plus de l'indicatif 241, il faut supprimer le 0 qui suit et le remplacer par 6 ou 7 lorsqu'il s'agit d'un téléphone portable. Ou par 1 pour un numéro de téléphone fixe.

**Gaule D'AMBERT**

CENTRAFRIQUE

# Le mandat de la MINUSCA prolongé jusqu'aux élections

**L'organisation des Nations Unies (ONU) a renouvelé vendredi 15 novembre dernier, à New York, le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation de la paix en Centrafrique (MINUSCA). Cette force onusienne a non seulement été renouvelée, et votée à l'unanimité, un signe de confiance fort, mais elle a aussi été élargie.**

Mankeur Ndiaye, chef de la MINUSCA, et le gouvernement centrafricain ont obtenu ce qu'ils avaient demandé au Conseil de sécurité. Ils se souvenaient du rôle primordial qu'avait tenu la force onusienne dans le bon déroulement des élections de 2015-2016. Pour eux, il fallait s'assurer qu'il en serait de même pour les élections l'an prochain. La Mission des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine peut disposer d'effectifs allant jusqu'à 11 650 soldats et 2080 policiers.

Pour Mankeur Ndiaye, confier la coordination logistique et la sécurisation des élections à la force onusienne dans ce pays est à la base du processus de stabilisation. «La Centrafrique ne peut pas se payer le risque d'une nouvelle transition ce serait un recul, et ce serait l'échec total de l'accord de paix», selon lui.

Quoiqu'Il en soit, l'autre grand défi à relever reste le financement des élections. Pour réussir, les spécialistes estiment qu'il faudra rassembler 50 millions de dollars américains pour l'organisation des élections, assurer la stabilité et la transparence. Dix-sept millions ont déjà été versés par l'Union européenne et le gouvernement centrafricain.

*Les casques bleus à Bangui*

La Minusca sera bien chargée de veiller au bon fonctionnement des élections qui doivent se dérouler dès décembre 2020, les premières depuis la signature de l'accord de paix de Khartoum en février 2019. Depuis ce moment, les violences ont considérablement baissé en intensité dans le pays même si des groupes s'affrontent encore de manière sporadique.

**Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU**

LA SEMAINE AFRICAINE, VOTRE JOURNAL

**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**
**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (PADEC)**
Unité de Gestion du Projet / Courriel : padec2019@gmail.com

# RESULTATS DE LA SELECTION D'UNE FIRME

OBJETDU MARCHE : Sélection d'un consultant chargé de la Mise en place de l'observatoire national des transports

METHODE UTILISEE : Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)

DUREE D'EXECUTION : 06 mois

**1. ATTRIBUTAIRE DU MARCHE**

Nom : ARC INGIENERIE

Adresse : 06 BP : 1105 Abidjan 06, Côte d'Ivoire

Montant de la proposition financière : 146. 841. 500 FCFA TTC

Montant du contrat : 118.329.000 FCFA TTC

**2. RESULTATS DE L'EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES**

| Noms des consultants | Score technique | Score total | Classement |
|---|---|---|---|
| ARC INGIENERIE | 79,50 | 79,50 | 1er |
| GROUPEMENT CCM CONSULTING GROUP (Chef de file) & MIC | 76,50 | 76,50 | 2ème |
| ERNST & YOUNG | 64,67 | 64,67 | - |
| GROUPEMENT NC CONSULTING (Chef de file) & EYRA INTERNATIONAL | 64 | 64 | - |

3. Conformément à la méthode de sélection Fondée sur la Qualité (SFQ), la procédure de passation de marchés s'est poursuivie avec la firme qui a réalisé le meilleur score technique (seule sa proposition financière a été ouverte) :

| Identification des candidats | |
|---|---|
| Nom | Nationalité |
| ARC INGIENERIE | Ivoirienne |

Note : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue peut en faire la demande au Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité.

Brazzaville, 05 et 06, Rue Locko-Secteur Blanche Gomez

Numéro de téléphone : (+242) 22 613 18 38

Adresse électronique : padec2019@gmail.com

**Le Coordonnateur du PADEC**

**Benoît NGAYOU**

RDC

# Kinshasa a accueilli son archevêque, le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu

**Ceux qui lisent les signes des temps ont décrypté: Kinshasa en liesse a fait fête dimanche 17 novembre 2019 à son chef. La ville a accueilli son nouveau cardinal. Alors que la matinée était nuageuse, faisant même craindre un début de pluie, l'après-midi a vu le soleil darder ses rayons de novembre sur le stade des Victoires. Plus de 100.000 personnes y ont convergé dans une forêt de drapelets aux couleurs cardinalices, alors qu'à certains carrefours de la ville les effigies du Cardinal proclamaient en lingala: «Les fidèles de Kinshasa souhaitent la bienvenue à Fridolin Cardinal Ambongo».**

La délégation du Congo-Brazzaville était conduite par Mgr Louis Portella-Mbuyu, évêque de Kinkala, et Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, accompagnés de l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale et de l'abbé Lambert Kionga, son adjoint. Elle comprenait aussi de nombreux prêtres, des religieuses et des laïcs.

Dans le stade, c'est à 10h 20 que le Cardinal a fait un premier tour de terrain, sous les acclamations nourries. A 11h, la chorale entame le chant d'entrée *«Bandeko boyakani, to lakissa mokonzi essengo»* (Venez, frères et sœurs, disons notre joie au Seigneur). Repris en chœur, ce chant connu des deux rives du fleuve Congo, fait littéralement vibrer les gradins. D'autant qu'à cet instant, entrent le président Félix Antoine Tshissekedi Tshilombo (qui n'est pas catholique) et son épouse; ainsi que le Cardinal Fridolin Ambongo et son prédécesseur le Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya. Les deux cardinaux ont pris place à l'autel, ainsi que le nonce apostolique en République démocratique du Congo, Mgr Ettore Balestrero. Longue procession de plus de 500 prêtres.

A l'homélie, le Cardinal Fridolin Ambongo a tiré son inspiration des textes liturgiques de ce 33e Dimanche du temps ordinaire, par ailleurs commémoration de la Journée mondiale des pauvres, pour tenir pendant près de 50 minutes une exhortation analysant la situation d'ensemble du pays. La politique, les questions sociales, la sécurité aux frontières et l'épidémie d'Ebola: le Cardinal a dressé un kaléidoscope de toutes ces questions résumées en trois enseignements principaux.

*«Merci aux nombreux frères et sœurs venus de l'extérieur. Notamment ceux de la République du Congo, avec une forte délégation conduite par des évêques, pour manifester leur sollicitude à l'égard des frères de l'autre côté du fleuve»*, a dit le Cardinal Ambongo au début de son homélie. Puis, à la suite du prophète Malachie (Mc 3 – 19), le Cardinal Ambongo a fustigé *«les arrogants»* dont parle le prophète, et qui ne contribuent pas à l'avènement d'une société de plus de fraternité et de solidarité.

*«Dieu vient au milieu de son peuple pour le purifier de tout ce qui mine sa dignité de fils de Dieu. Le soleil de justice se lèvera pour ceux qui craignent son nom»*, a dit le Cardinal Ambongo, suscitant un tonnerre d'applaudissement. Il a fustigé les arrogants dont parle Malachie: *«Les arrogants, ce sont ceux qui font le contraire de ce qu'ils promettent; qui excluent les nécessiteux: les veuves, les orphelins, les immigrés étrangers. Ce sont ceux qui marchent sur les petits, exploitent les travailleurs comme bon leur semble; veulent qu'on les craigne comme Dieu; trompent Dieu. Mais personne ne peut tromper Dieu»*, a martelé le cardinal.

*La délégation congolaise à Kinshasa*

Il a invité le peuple de la RDC à l'espérance. Car, *«malgré les vicissitudes du moment, nous devons espérer en un Congo nouveau. L'homme qui craint Dieu se préoccupe toujours d'implanter ce qui est beau, bon et vrai»*. Mais dans le même temps, l'archevêque de Kinshasa a invité à se sortir de la passivité, de la mentalité de peuple assisté et paresseux. *«Ce n'est pas en restant assis et les bras croisés qu'arrivera le monde nouveau»*.

Il a invité les gouvernants à faire face aux questions sociales pressantes du moment. Notamment la question de la gratuité de l'enseignement, décision que l'Eglise catholique réclame depuis longtemps mais qui doit se concrétiser par des mesures d'accompagnement effectives, notamment le versement des salaires à tous les enseignants et des budgets de fonctionnement aux établissements.

Il a fait part des préoccupations que suscite la question sécuritaire à l'est du pays, où les violences semblent avoir été fomentées par des forces étrangères, pour perdurer. *«Nous ne sommes pas faits pour vivre éternellement de conflit! Cette crise persiste; est-elle voulue? Trop c'est trop!»*, a insisté le cardinal qui engage le Gouvernement à sa responsabilité en y restaurant l'autorité de l'Etat.

L'archevêque de Kinshasa s'est également dit préoccupé par la persistance de l'épidémie à virus Ebola dans certaines zones de la RDC. Il a recommandé que la lutte contre cette pandémie soit effective à tous les niveaux.

Au nom de la Conférence épiscopale nationale du Congo, (CENCO), l'abbé secrétaire général de cette institution, a prononcé un mot de remerciement et de reconnaissance pour l'honneur que l'élevation au cardinalat de Mgr Ambongo fait rejaillir sur l'ensemble du pays.

Un pays qui, par la voix de son président Félix Antoine Tshissekedi Tshilombo qui a pris la parole en dernier a dit un merci vibrant. Faisant très certainement allusion à son propre avènement à la présidence de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a dit voir dans ce cardinalat *«un autre signe de grâce»; «la preuve que le Seigneur exauce toujours la prière des fidèles au cœur pur»*. En guise de reconnaissance pour la part de l'Eglise et du cardinal au bien de tout le Congo, le président a remis une robuste jeep à l'archevêque, *«don de la nation»*.

**Albert S. MIANZOUKOUTA**
*(Envoyé spécial à Kinshasa)*

## Le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu

L'actuel archevêque de Kinshasa est un religieux capucin né le 24 janvier 1960 à Boto. Il entre au noviciat de Bwamanda, et prononce ses vœux perpétuels dans l'ordre des Frères mineurs capucins en 1987. Ordonné prêtre en aout 1988 à Bwamanda, il vient se former en morale aux Facultés théologiques de Kinshasa où il obtient une licence.

Il est ensuite envoyé à Rome pour ses études doctorales. La thèse qu'il soutient à l'université pontificale Alphonsianum est révélatrice des centres d'intérêt qui feront plus tard sa réputation d'homme du peuple: *«La réhabilitation de l'humain, base du développement vrai au Zaïre»*.

A son retour au pays, il se consacre à l'enseignement au sein de sa congrégation, tout en assumant les charges de vice-provincial de son ordre.

C'est le 24 novembre 2004 que le Pape Jean-Paul II le nomme évêque de Bokungu Ikela. Douze ans plus tard, le 12 novembre 2016, le Pape François le nomme archevêque de Mbandaka-Bikoro. Puis, deux ans plus tard, archevêque-coadjuteur de Kinshasa avec droit de succession. Il devient archevêque de Kinshasa à la démission du Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, le 1er novembre 2018.

Au consistoire du 5 octobre 2019 à Rome, il est créé cardinal. Sur la cathèdre de Kinshasa, il prend la suite du Cardinal Albert-Joseph Malula (archevêque du 20 septembre 1959 au 14 juin 1989); du Cardinal Frédéric Etsou Nzabi Bamungwabi (14 août 1990 – 6 janvier 2007), et du Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, resté sur le siège de Kinshasa de 2007 à novembre 2018.

**A.S.M.**


Praased

LA BANQUE MONDIALE

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION**
**Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Éducatif**
**(PRAASED)**
**Unité de Coordination du Projet**

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET**
**N° 11/2019/MEPSA/UCP-PRAASED**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'ELABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE ET D'UN PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET D'ACTION PEDAGOGIQUES (INRAP)**

**1- Contexte**
Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un Crédit de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED). L'Unité de Coordination du projet se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le recrutement d'un consultant international en charge de l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action pour le renforcement des capacités de l'INRAP.

**2- Objectif général de la mission:**
L'objectif général de la mission est d'élaborer une feuille de route et un plan d'action pour l'INRAP sur la base des recommandations qui étaient formulées dans le cadre de l'étude sur l'évaluation des capacités.

**3- Mission du Consultant:**
Les tâches principales du consultant consisteront à:
- déterminer les actions pertinentes et appropriées à réaliser en lien avec (i) le rôle de l'INRAP dans le développement du secteur de l'éducation, (ii) le cadre juridique de l'INRAP, (iii) le budget de l'INRAP, (iv) le nombre et la qualité des ressources humaines, (v) les infrastructures et les équipements….
- Déterminer la période de réalisation de ces actions, les responsables de mise en œuvre et suivi ainsi que les ressources si besoin
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des actions programmées.

**4- Durée de la mission:**
La durée de la mission est de deux (2) mois.

**5- Profil du Consultant: (cf. les termes de référence)**

6- La méthode de sélection sera basée sur les directives de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale (Consultants individuels), version révisée 2014.

**7- Dossier de candidature**
Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet comprenant:
- une lettre de motivation
- un Curriculum vitae détaillée
- les copies des diplômes et tout autre document justifiant la formation
- les certificats de travail et tout autre document justifiant de l'expérience pertinente dans le domaine de la mission

**8- Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI)**
Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence au Bureau de la passation des Marchés, à l'adresse ci-dessous, et aux heures suivantes: de 8 h à 16 h 00 (du lundi au vendredi).

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés en version physique ou transmis en version électronique, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 2 décembre 2019 à 16 heures, heure locale, avec la mention «Avis de recrutement d'un consultant international en charge de l'élaboration de la feuille de route et le plan d'action pour le renforcement des capacités de l'INRAP». L'adresse à laquelle, il est fait référence est:

**UNITE DE COORDINATION DU PRAASED**
**sis au No 133 de l'Avenue Maréchal LYAUTEY,**
**en face du CHU, à côté de l'UNESCO,**
**E-mail : praaseducp@gmail.com ,**
**Téléphone : Tél 00 242 06 701 74 68, Brazzaville,**
**République du Congo.**

*Fait à Brazzaville, le 16 novembre 2019*

Le Coordonnateur du PRAASED
Pi. le RC3

**Ghislain TANGA**

DIOCÈSE DE POINTE-NOIRE

# Une nouvelle paroisse: Sainte Joséphine Bakhita

**Si depuis 2008 des messes se célébraient à la communauté de Koufoli, c'était en tant qu'annexe de la paroisse Sainte Face de Jésus. Aujourd'hui, cette annexe est devenue une paroisse. L'événement s'est célébré le samedi 19 octobre 2019, à Koufoli, sous le guide de Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, et en présence d'une multitude de prêtres et de nombreux fidèles. Mgr Miguel a installé le premier curé de la paroisse nouvellement créée, qui s'appellera désormais paroisse Sainte Joséphine Bakhita. La nouvelle paroisse vient aussi allonger la liste des paroisses urbaines, en pleine ville de Pointe-Noire.**

*Mgr Miguel Olaverri au milieu de ses prêtres avec à sa droite le premier curé de Koufoli*

La célébration d'érection et de dédicace de la nouvelle paroisse s'est déroulée dans une ambiance festive. Les chorales Notre-Dame de Miséricorde de Koufoli et de Sainte Famille de la paroisse Sainte Face de Jésus ont donné le meilleur d'elles-mêmes.

Cette nouvelle paroisse porte le nom de la Sainte Joséphine Bakhita une Sainte africaine, ancienne esclave soudanaise rachetée par les missionnaires et devenue une dévote et un exemple d'humilité dans le couvent de Schio, en Italie, où elle mourut pieusement en 1947. La nouvelle paroisse recouvre les secteurs de Mongo-Mpoukou, Koufoli, ancien Péage de Léba, et entrée de Loango.

Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Luc (Lc 12,8-12), Mgr Miguel a invité les chrétiens de la nouvelle paroisse à ne plus avoir honte de parler ou d'exprimer le nom du Seigneur devant les gens et surtout à être des missionnaires et des témoins de Dieu partout ils sont à l'instar de Sainte Bakhita.

*«Celui qui témoignera devant des hommes pour moi, moi je témoignerai pour lui devant notre père qui est dans les cieux. Comment tant des fois nous avons eu honte de témoigner et nous n'avons pas fait peut-être la mission que nous avons reçue! Le Seigneur invite chacun de nous au courage et à la confiance. Il faut que la peur disparaisse dans notre vie, pour laisser la vérité et la liberté régner dans la vie d'un chrétien dans le quartier, dans l'Eglise, dans la maison et en tout lieu. Combien de nos jeunes sont coincés au moment de prendre des décisions importantes, quelle est la pression de la famille parfois pour qu'un enfant n'aille pas au séminaire à un moment clé! Cette pression enlève la liberté à nos jeunes. Nos préoccupations familiales passent avant la préoccupation du choix du Christ et le Seigneur parle aussi: à celui qui témoignerait pas l'Esprit Saint, il ne sera rien pardonné.»*

Mgr Miguel a fait comprendre que la première obligation du prêtre est de proclamer la Parole de Dieu. Egalement la célébration du sacrement chaque jour. Et aussi être disponible pour la confession en tant que curé et en tant que prêtre.

Cette nouvelle paroisse est encore en construction. La chapelle est construite avec des dimensions de 20 mètres sur 7 mètres. A cela s'ajoutent les bureaux des prêtres, la permanence et la sacristie en planche. La construction du presbytère est en cours.

La communauté de Koufoli est désormais une paroisse, au sein du diocèse de Pointe-Noire. Avec deux prêtres: l'abbé Euloge Lembela, le curé, l'abbé Louis Charles Ngoma Loembe, vicaire, et plus de 10 groupements.

**Madocie Déogratias MONGO**

PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION D'OYO (DIOCÈSE D'OWANDO)

# Former les chrétiens pour les rendre aptes à la mission

**Dans le souci de débuter son ministère à Oyo selon les orientations de l'évêque, la nouvelle équipe presbytérale de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption est à pied d'œuvre sur un certain nombre de chantiers. Elle s'attèle à cerner les différents enjeux liés à la mission pastorale tant en zone urbaine qu'en campagne. La zone urbaine est faite notamment de la paroisse elle-même et de la communauté de la Divine miséricorde fondée par les missionnaires polonais. Au-delà de la ville, la paroisse d'Oyo s'étend aux communautés de Bokouelé, Obouya, Abo et tous les villages riverains.**

*Pendant le rite d'envoi en mission des catéchistes*

Pour prendre en main les principaux défis de la paroisse dont il a désormais la charge, l'abbé Gervais Protais Yombo a tenu à commencer par la formation des catéchistes. Ceci, après s'être entretenu avec la dizaine de mouvements d'apostolat et groupes de spiritualité que compte la paroisse. Il a ainsi organisé cette formation pour les catéchistes de sa paroisse, qui a coïncidé avec le lancement officiel de la nouvelle année pastorale. Ce sont trois catéchistes formateurs venus de Brazzaville qui ont assuré la formation. Au total, une dizaine de catéchistes y ont participé pendant trois jours. Parmi eux, un membre de la Congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cracovie.

La formation s'est articulée autour de trois principaux thèmes: la catéchèse (définition), la spiritualité du catéchiste, la pédagogie catéchétique (méthodologie). Elle a été assurée respectivement par Eric Léandre Kidoumou, qui a introduit par le premier thème avec pour illustrations les textes bibliques en Mt 28,19 et suivant, Mc 16,15 et suivant.

Le second thème développé par Alain Zobi a permis de scruter la spiritualité du catéchiste. Le formateur a insisté sur ce que le catéchiste doit savoir et ce qu'il doit éviter en matière de spiritualité. Il a rappelé la morale, l'éthique voire l'être même du catéchiste qui n'est pas un enseignant ordinaire ni simplement un expert.

Le troisième intervenant, Roger Mebout, a parlé de la pédagogie du catéchiste en passant au peigne fin la méthodologie d'enseignement. Son intervention a porté sur le plan pédagogique, le plan de l'exposé ou de la séance qui intègrent la définition des notions de base, l'usage obligatoire des supports ou documents, le but du cours et autres. A signaler que la formation des catéchistes a été sanctionnée par leur envoi en mission par le curé pendant la messe.

**Aristide Ghislain NGOUMA**

CULTE À LA PAROISSE ÉVANGÉLIQUE DE OUENZÉ (CONSISTOIRE DE BRAZZAVILLE)

# Rendre grâce au Seigneur pour toutes les grâces reçues

**Pour l'accompagnement dont il a bénéficié pendant ses études de théologie sanctionnées par une licence brillamment obtenue à la faculté de théologie de l'Université protestante de Brazzaville, mais aussi pour les bienfaits que le Seigneur le comble dans sa vie, ainsi que sa famille, le pasteur Josias N'Gahata Makoundou dit «Maestro» lui a, en signe de reconnaissance, rendu grâce. Un culte a eu lieu le dimanche 20 octobre 2019 en l'église évangélique de Ouenzé. Il a été officié par le pasteur Alain Bakoua, responsable de cette paroisse dans laquelle exerce également le pasteur Josias.**

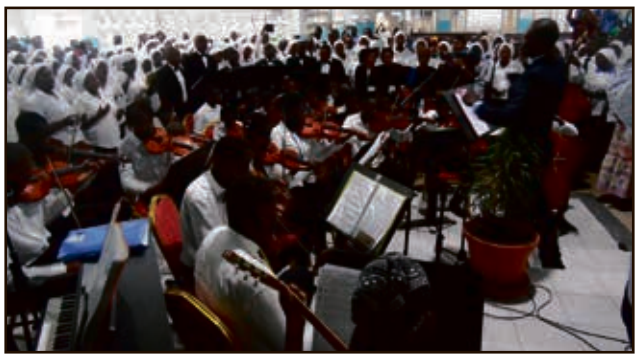

*Le patseur Josias N'Gahata Makoundou dirigeant l'ensemble des groupes de chants pendant le culte*

Véritable moment de louanges, mais aussi de joie et d'allégresse, cette célébration a connu l'animation aux chants de plusieurs groupes de chants choral.

Après que le pasteur Alain Bakoua ait lu la parole tirée du livre du Roi, au chapitre 18, verset 17 à 29, le président de la Communauté évangélique de la RD Congo, le pasteur Manianga Nzolanzambi venu de Kinshasa, a dans sa prédication, rappelé les raisons de l'organisation de ce culte par Josias: *«Notre message de ce jour a pour thème: "Dieu utilise la personne qu'il veut et choisit pour accomplir sa volonté, son destin". Personne ne peut être utilisée sans être appelée par Dieu, ni être établie par lui. Si Josias est pasteur c'est le Seigneur qui l'a choisi, établi et affecté dans cette paroisse. Il vient de terminer ses études, et il se souvient de l'accompagnement du Seigneur durant son parcours, malgré les difficultés et les peines. Mais, Dieu l'a accompagné et aujourd'hui, il est serviteur de Dieu, chantre et apprend aux autres la musique. C'est pourquoi il a une reconnaissance sur tout ce que Dieu a fait pour lui du début jusqu'à la fin de ses études, et il lui rend grâce. Offrons-lui les actions de grâces qu'il faut, lui offrir ce que nous avons de plus précieux et la disposition de nos cœurs»*, a-t-il dit.

Tout en insistant sur le fait que Dieu nous a donné beaucoup de richesses et dons spirituels, mais aussi matériels. *«Ainsi nous vous exhortons à être toujours reconnaissants envers Dieu pour tout ce qu'il a fait pour nous. Tout ce que nous détenons lui appartient, il nous les a seulement confiés pour rendre notre vie paisible. Nous devons être reconnaissants et lui offrir les actions de grâces spirituelles. Il y en a qui n'ont jamais offert des actions de grâces à l'Eternel pour tous les bienfaits reçus, ils sont nombreux. Pour nous lorsqu'on parle de bénédictions, on ne voit que l'argent, maisons, voitures, femmes, etc. La bénédiction ce n'est pas seulement cela. Si vous avez la santé, la paix avec les autres, aimer votre prochain, savoir recevoir les gens, chanter la gloire de Dieu, c'est aussi une bénédiction. La bénédiction ce n'est pas seulement les richesses matérielles, mais tout ce que le Seigneur nous donne de précieux. Les actions de grâces sont agréables à Dieu lorsqu'elles sont offertes avec joie et sincérité»*, a-t-il dit.

Invité à prendre la parole, le pasteur Josias N'Gahata Makoundou a remercié tous ceux qui sont venus l'accompagner pour rendre grâce à Dieu, *«et Dieu aime ces moments d'adoration et de gloire à son égard. L'action de grâces c'est pour tout ce que Dieu a fait pour nous depuis notre naissance, notre rencontre avec mon épouse, et il nous a donné l'enfant que nous avions attendu pendant dix ans»*, a-t-il affirmé.

L'officiant du jour, le pasteur Alain Bakoua a rappelé que le pasteur Josias est aussi un chantre, d'où son sobriquet de Maestro. *«Il a dirigé beaucoup de groupes pendant ce culte»*. Aussi, les prières dites par la révérende pasteur Huguette Mouanda, coordonnatrice du Consistoire II, et le pasteur Bindika ont été également comptées pendant ce culte qui a rassemblé plusieurs personnes et personnalités.

**Alain-Patrick MASSAMBA**

COMMISSIONS ÉPISCOPALES

# Mgr Victor Abagna Mossa a célébré la messe d'envoi en mission

La chapelle du Centre interdiocésain des œuvres (CIO), a accueilli mercredi 6 novembre 2019, les membres des Commissions épiscopales pour la messe d'envoi en mission pour l'Année pastorale 2019-2020. Elle a été célébrée par Mgr Victor Abagna Mossa, évêque d'Owando et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Des intentions de prière ont été élevées vers le Seigneur en mémoire des ouvriers apostoliques défunts de la CEC et des parents des membres des Commissions épiscopales.

*Les membres des commissions entourant l'évêque d'Owando*

Dans son exhortation tirée du texte biblique de Luc 14, 24-33: *«Quiconque ne renonce à tout ce qui lui appartient, ne peut être mon disciple»*, Mgr Victor Abagna Mossa a rappelé que les Commissions épiscopales sont des structures de relais qui aident les évêques dans leur réflexion pour une bonne évangélisation du peuple de Dieu, et par conséquent, elles doivent travailler en synergie.

Cette messe a été précédée de la réunion de lancement des activités des Commissions épiscopales pour l'Année pastorale 2019-2920, placée sous la coordination de l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, assisté de l'abbé Lambert Kionga, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC. Au cours de cette réunion, les participants ont adopté le programme d'activités annuel 2019-2020. Ce programme prévoit plusieurs réunions par mois des Commissions épiscopales, le tout ponctué par une excursion à la fin de l'Année pastorale. A cela s'ajoutent la session pastorale des évêques en avril et l'Assemblée plénière en octobre, auxquelles les Commissions épiscopales sont tenues de participer activement. Les retrouvailles des évêques qui seront ponctuées par une retraite spirituelle en décembre à Liambou dans le diocèse de Pointe-Noire sont des moments importants de la vie de l'Eglise catholique au Congo et nécessitent l'apport de tous. L'abbé Brice Armand Ibombo a fait remarquer qu'aucune commission ne peut évoluer seule sans l'apport des autres. *«Les Commissions épiscopales qui sont des structures de relais des évêques doivent travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires pour plus de synergie et de compétitivité, en vue de mutualiser leurs efforts pour un réel fonctionnement»*. Les efforts doivent être consentis par tous pour assister physiquement, spirituellement et financièrement les membres éprouvés, afin de rendre plus performantes les activités, a-t-il recommandé.

**Pascal BIOZI KIMINOU**

## NECROLOGIE

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) a le regret d'annoncer aux évêques du Congo, aux Commissions épiscopales, aux amis et connaissances, le décès de M. Alphonse Mossa, frère aîné de Mgr Victor Abagna Mossa, évêque d'Owando. Le décès est survenu le samedi 16 novembre 2019, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B).

La veillée mortuaire se tient au domicile familial sis rue Yoro n°1, à Mpila, vers le rond-point de CHACONA.

La suite du programme sera communiquée ultérieurement.

***Que son âme repose en paix.***

## CIMENTS DE L'AFRIQUE CONGO SA

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital de 4 000 000 000 F. CFA.
Siège Social: Village Makola, sous-préfecture de Hinda,
Département du Kouilou, Pointe-Noire
RCCM CG/PNR 14 B 140

## AVIS DE PUBLICATION

(ARTICLE 202 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés et du groupement d'intérêt économique)

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Octobre 2019, enregistrée à Pointe-Noire le 12 novembre 2019, sous le numéro 19 DA 1430, les actionnaires de la société Ciments de l'Afrique CONGO SA ont décidé la dissolution anticipée de la société, à compter de ce jour 12 novembre 2019.

Conformément à l'article 201 de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêts Economiques, ladite dissolution entraîne de plein droit sa mise en liquidation.

Monsieur Omar Mikou, demeurant au 2, rue Chajarat Addor, à Casablanca (Maroc), a été nommé en qualité de liquidateur.

Monsieur Mikou Omar, en sa qualité de Liquidateur, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif et accomplir les missions qui lui ont été confiées en ce sens et ce conformément aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire précitée.

Le siège de liquidation est fixé à Village Makola, sous-préfecture de Hinda, Département du Kouilou, Pointe-Noire.

Toutefois, pour les besoins de la liquidation, les coordonnées de correspondances sont fixées comme suit:

**Adresse: 23, Rue Denis LOEMBA, Cabinet GOMES, centre-ville, Pointe-Noire.**
**Tél.: 06 667 24 67/05 550 86 95.**
**Courriel du liquidateur: Omar. MIKOU@cimat.ma**

Deux exemplaires des actes susvisés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 12 novembre 2019, sous le numéro 19 DA 1430.

---

Groupement d'Intérêt Economique pour
Le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables Congo-RCA
GIE-SCEVN

Groupement d'Intérêt Economique pour
Le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables
CongoG I E - S C E V N - RCA

Projet d'appui au Groupement d'Intérêt Economique
Pour le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables Congo/RCA (GIE-SCEVN)

## AVIS D'APPEL D'OFFRES
## AAO: 03-19/TR/VN

*Novembre2019*

1. Le Groupement d'Intérêt Economique pour le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (GIE-SCEVN) a obtenu un financement de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), en vue de financer le projet «APPUI AU GIE-SCEVN».
Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de démantèlement des épis et digue sur la rivière Sangha.

2. Le GIE-SCEVN sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux de démantèlement des épis dits « castor » et digues (barrage) sur la rivière Sangha entre le PK 170 et le PK 440 (PK 170, 350, 395, 440) au Nord de la République du Congo, entre les villes de Mossaka et Ouesso.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir le Documents d'Appel d'Offres complets en français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de 150 000 FCFA (229 euros):

**GIE-SCEVN, sis au Port fluvial de Brazzaville**
**BP 179 Brazzaville, République du Congo**
**Tél: +242066740120 / +24206**
**E-mail: scevn_brazza@yahoo.fr et nge2015@yahoo.fr**

4. La date limite de remise des offres est fixée au 22/01/2020 à 10h00, heure locale.
5. L'avis d'appel d'offres (AAO) détaillé en français peut être obtenu sur le site www.afd.dgmarket.com

---

**ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA**
**NOTAIRE**
B.P.: 4171; Tél.: (242) 05 563-72-26; 06 672-54-17
E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com
Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateau Centre-ville

## INSERTION LEGALE
## CONSTITUTION SARL

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du cinq août deux mille dix-neuf, enregistré dans la même ville le vingt-huit octobre de la même année sous le Folio 198/243, n°9190, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée:

## NOLA

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**
**CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA**
**SIEGE SOCIAL: 6, RUE TCHIBASSA, CENTRE-VILLE**
**ARRONDISSEMENT 1, E.P. LUMUMBA**
**POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO**

Ladite Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:
La Société a pour objet, tant, en République du Congo et dans tous autres pays:
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente de tous types de matériels et de tous types d'appareils électriques, électroniques, décodeurs et antennes;
- L'étude et l'installation de matériels et appareils électriques, électroniques, d'électricité Industrielle et bâtiment, de télécommande et automatisme, de signalisation, d'illumination, de télévision, et, en général, tout ce qui se rapporte à l'installation électrique, électronique, télévisuelle, sous toutes ses formes;
- La commercialisation de tous types de bouquets télévisuels et des matériels de décodage;
- La commercialisation d'abonnements internet et téléphonie;
- Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou Immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment, par voie de création de société nouvelle, d'apports, fusions, alliances ou association en participation.
L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts;

**Durée:** (99) années, à compter de son immatriculation;

Ladite Société est administrée par Madame Blandine CHRISTMANN, en qualité de Gérant, et Monsieur Roberto DI GLERIA, en qualité de cogérant.

Elle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le RCCM CG/PNR/19 B 439.

*Pour avis,*

**Maître Angélique DNAMONA,**
**Notaire.**

---

**Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE**
**Notaire à Pointe-Noire**
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs,
Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

## SOCIETE LES GRANDS MOULINS DU PHARES «SGMP»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social: 10.000.000 Francs CFA
Siège social: Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe,
Entrée «B» Appartement A-27, BP: 4466 / Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

## ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire établi sous seing privé de la Société Les Grands Moulins du Phares «SGMP», en date du 19 Juin 2019, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 29 Juillet 2019, enregistré à Pointe-Noire en date du 20 Août 2019, sous le folio 094/3 N°343, il a été décidé ce qui suit: - Ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur:
Monsieur Jean-Claude PALU, de nationalité française, né le 28 mars 1943 à Blaye (France), demeurant Boulevard des tranchées 1206 Genève (Suisse), est nommé par cooptation en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Lorraine VILGRAIN, administrateur démissionnaire.
- Nomination d'un nouvel administrateur:
Est nommé en qualité d'Administrateur, pour une durée de six ans, Monsieur Benoît COQUELET, de nationalité française, né le 04 Février 1955 à Valenciennes (France), demeurant 23 rue de Général Humbert 78120 Rambouillet (France).

**Dépôt:** Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 19 DA 1090, du 14 Octobre 2019.
Immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/17 B 204.

*Fait à Pointe-Noire, le 14 Novembre 2019.*

*Pour avis.*

**-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-**

---

## AVIS DE VENTE

Domaine de 30 ha 07a 07 ca, à 45 km.
Situé village Kouomi (Terre Mpierre), sur la route de Maloukou, dans la zone économique d'Ignié.
- Titre foncier n°43584
- Prix abordable

**- Pour tous renseignements, contacter:**
06 651 17 15//05 568 28 27

VIE ASSOCIATIVE

# Les leaders de la société civile sensibilisés sur les politiques de développement

**Le secrétariat permanent du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales a organisé vendredi 15 novembre 2019 une journée scientifique, la première du genre, pour sensibiliser les responsables des réseaux et plateformes des Organisations de la société civile (OSC) sur les politiques de développement. La formation s'est déroulée au siège de la Maison de la société civile, à Brazzaville.**

*Les participants après l'ouverture de la journée*

Le but de la sensibilisation a été de permettre aux acteurs de la société civile d'être à la hauteur des engagements internationaux et régionaux que le pays a souscrits en matière de politique de développement sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union Africaine (U.A.), ainsi que du programme du Gouvernement, le Programme national de développement (PND) allant de 2018 à 2022.

*''Les objectifs pour le développement durables (ODD)'', ''Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)''* et *''L'auto-évaluation de l'Afrique pour la bonne gouvernance''* ont été les thèmes au menu des débats.

Céphas Germain Ewangui, ouvrant les travaux de cette journée, a indiqué que *''la journée scientifique inaugure une série des journées d'information, de sensibilisation, de formation qui vont contribuer à relever le défi d'une société civile performante véritablement au service de la République et de l'intérêt général. Le développement national étant orienté et encadré par les politiques publiques de développement, la société civile doit être au parfum de celles-ci et surtout des domaines où elle peut ne pas intervenir''*.

Clôturant les travaux, Mme Rosalie Biangana Mvouka, secrétaire au Secrétariat permanent du Conseil consultatif de la société civile, a souligné que le secret de la performance, c'est la formation et toujours la formation. *''La Maison de la société civile va continuer à offrir d'autres formations pour que la société civile soit forte. Et si nous voulons des changements positifs pour la population, nous devons être une société civile suffisamment performante et outillée''*. Simplice Mouninga, expert de la société civile à l'Union Africaine et coordonnateur pays des ONG de développement du Congo, a souligné que le Gouvernement seul ne peut pas développer le pays. Aucun pays n'a été développé par les seules activités institutionnelles. Un pays est toujours développé par une approche équilibrée et participative s'articulant autour d'une mobilisation citoyenne.

**Philippe BANZ**

CAISSE FÉMININE DE MOUKOUNDZI-NGOUAKA

# Les premiers crédits ont été octroyés

**L'Association pour la promotion économique inclusive des femmes (APEIF) de Moukoundzi-Ngouaka, dans le premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé, a octroyé au cours de son assemblée générale tenue le 8 novembre 2019, des crédits à ses membres, via sa caisse. Montant global de l'enveloppe allouée: 1.075.000 F.CFA réparti, selon les demandes, entre 75.000 F.CFA et 200.000 F.CFA remboursables dans un délai de quatre mois avec un intérêt de 7%. 29 demandes ont été enregistrées au total par le comité de crédit, mais neuf seulement ont été retenues.**

*Pendant l'octroi des crédits*

Pour bénéficier des crédits de la caisse féminine de Moukoundzi-Ngouaka, il faut être un habitant de ce quartier et membre de l'association cotisant régulièrement; être solvable, avoir une activité génératrice de revenu de qualité et être de bonne moralité. C'est donc sur la base de ces critères précis d'éligibilité que le bureau de l'association a pu sélectionner les neuf membres qui ont bénéficié des crédits. Ils vont pouvoir ainsi financer leurs activités: la restauration, le transport et la friperie pour certains; l'alimentation, la coiffure et la boisson pour d'autres.

*«Je suis content de cette belle initiative, car elle va me permettre de développer mon activité de restauration, et je suis très reconnaissant à l'association de m'avoir fait confiance et au MOS pour la mise en place de cette caisse»*, a témoigné Enoch Loko, le seul bénéficiaire de sexe masculin. Même optimisme chez Lydienne Kibouilou, une des bénéficiaires.

La trésorière générale de la caisse, Mme Marie-Noëlle Massengo faisant le point de la situation financière a fait savoir que le disponible était de 1. 310.450 F.CFA. Sur cette somme, 1.075.000 F.CFA ont été retirés pour octroyer des crédits. Ce faisant, elle a attiré l'attention des bénéficiaires sur le respect des délais de remboursement, afin d'augmenter les fonds et de donner la chance à d'autres. Mme Georgine Loutaya, la présidente de l'association, a quant à elle exhorté tous les membres à participer aux réunions pour qu'ils s'acquittent régulièrement de leurs obligations, en l'occurrence les cotisations mensuelles et que soient actés leurs avis sur la marche de l'association, dans le but d'asseoir la cohésion et l'esprit de solidarité. Elle a rappelé à l'ordre tous ceux qui ne viennent pas aux réunions et tous ceux qui ne sont pas à jour quant aux cotisations. L'octroi des crédits, a-t-elle souligné, dépend aussi de ces deux éléments majeurs. *«Les personnes qui ne respecteront pas le délai de remboursement ou encore celles qui ne seront pas à mesure de restituer les fonds empruntés seront passibles de poursuivies judiciaires»*, a-t-elle conclu. Pour assurer les arrières de la trésorerie, chaque bénéficiaire a signé une fiche d'engagement.

L'Association pour la promotion économique et inclusive des femmes de Moukoudzi-Ngouaka a été mise en place grâce à l'encadrement du Maître d'œuvre sociale (MOS), le consortium GERAD-AIDL, qui est l'interface entre les bénéficiaires et le projet DurQuap, dans le but de renforcer les activités génératrices de revenus des femmes de ces quartiers et de lutter in fine contre la pauvreté. L'association ne compte pas seulement des femmes en son sein.

**Viclaire MALONGA**

FONDATION CONGOLAISE POUR LA RECHERCHE MÉDICALE

# Le prix d'excellence scientifique décerné au Dr Maryse Nkoua Ngavouka

**Le prix d'encouragement pour les femmes scientifiques congolaises, initié par la Fondation congolaise pour la recherche médicale, a été décerné à Maryse Dadina Nkoua Ngavouka, titulaire d'un doctorat en nanotechnologie et nanosciences obtenu en 2015 à l'université de Trieste (Italie) et enseignante-chercheur en physique (assistante CAMES) à la faculté des sciences de l'Université Marien Ngouabi.**

*Jean Claude Boukono remettant le prix au Dr Nkoua Ngavouka*

Ce prix lui a été remis le 5 novembre 2019 par Jean Claude Boukono, directeur de cabinet du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, en présence du Pr Francine Ntoumi, présidente de la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM). Recevant le prix, le Dr Maryse Dadina Nkoua Ngavouka, mine réjouie, a remercié le ministre de la Recherche scientifique, et le Pr Francine Ntoumi de l'avoir encouragé dans la recherche. Elle a remercié également son équipe de recherche avec laquelle elle travaille depuis trois ans, malgré les difficultés au quotidien ainsi que ses parents.

La récipiendaire a exhorté les jeunes filles à s'engager dans la recherche.

Le Pr Francine Ntoumi a quant à elle encouragé les jeunes filles à s'engager dans les carrières scientifiques. Le prix d'encouragement, a-t-elle dit, est décerné en marge de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement célébrée le 10 novembre de chaque année.

Jean Claude Boukono a expliqué que le prix d'excellence est une distinction décernée à tous ceux qui ont fait preuve de degrés éminents de perfection dans un domaine donné. Les vocations, notamment dans les domaines pointus et diversifiés de la science et de la technologie, doivent être encouragées et promues pour le développement harmonieux du Congo. Pour prétendre être distingué par le prix d'excellence scientifique, a indiqué le directeur de cabinet du ministre de la Recherche scientifique, il faut être de nationalité congolaise, être doctorante ou post-doctorante dans les disciplines suivantes: sciences formelles, sciences de la vie et de l'environnement, sciences de la matière, de l'Université Marien Ngouabi ou d'autres universités après une soutenance en Master (pour les doctorantes) ou de thèse (pour les post-doctorantes) au cours des quatre dernières années: 2018, 2017, 2016 et 2015.

Aux femmes qui hésitent à s'engager dans la science, Jean Claude Boukono s'est adressé ainsi: *«il s'agit là d'une voie salvatrice et nécessaire à l'augmentation de la masse critique des scientifiques congolaises, gage de l'envol de la science dans notre pays et axe de travail du ministère de la Recherche scientifique»*.

**Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA**

DROITS DE L'HOMME

# Bientôt un grand rassemblement républicain des Congolais de France à Lyon

**A l'occasion du 71e anniversaire de la Déclaration universelle de droits de l'homme, il se tiendra à Lyon, en France, le 10 décembre 2019, un grand rassemblement républicain des Congolais de France sur le thème: «Notre apport à la promotion de la protection et défense des droits de l'homme en République du Congo». Eveiller la conscience des Congolais de la diaspora à l'amour de la patrie; promouvoir les valeurs républicaines et le respect des institutions dans un esprit critique de partage sont entre autres les objectifs de ce grand forum.**

*V. Herman Ngandounou*

L'annonce a été faite par Venceslas Herman Ngandounou, président du Programme d'assistance juridique pour l'égalité en droit (PAJED), après sa mission de travail en France. Sur invitation du groupe Banque publique d'investissement (BPI) France à une rencontre internationale sur l'entreprenariat, honorée par le président français Emmanuel Macron, qui s'est déroulée dans la mythique salle de Bercy le 10 octobre dernier, à Paris.

En marge de cette rencontre, Venceslas Herman Ngandounou a échangé avec Emmanuel Macron sur des questions d'intérêt commun liées à la protection de la vie humaine, laquelle est très sacrée.

Le président du PAJED s'est ensuite rendu à Angers toujours en France, où il était attendu par son homologue, Ferréol Obembé, président de l'association Jean François Obembé (JFO), une ONG qui a son siège dans la ville. Au cœur de leurs entretiens, les préparatifs du forum du 10 décembre à Lyon. Cette mission l'a conduit par ailleurs à Lyon et à Grenoble en France; à Khel (Allemagne) et à Amsterdam, en Hollande.

*Ferréol Obembé et le président du PAGED*

Le forum de Lyon est le tout premier d'une série de trois éditions en terre française. Le deuxième aura lieu à Strasbourg et le troisième, pour boucler avec la France, se tiendra à Paris. Le Canada et les Etats Unis sont également retenus pour d'autres éditions à l'avenir.

Le PAGED est une ONG apolitique. Il est un instrument social au service des citoyens sans voix dont les droits sont violés et bafoués. Il les accompagne dans la défense de leurs droits auprès des autorités habilitées, en vue de la réparation des préjudices qu'ils subissent. En engageant des poursuites judiciaires contre les auteurs et co-auteurs des cas avérés des violations des droits.

Le PAJED lutte contre les détentions et arrestations arbitraires. Il a signé depuis le 22 février 2019 un cadre d'échange et de dialogue avec le Gouvernement, représenté par M. Ange Wylfrid Bininga, ministre de la Justice et des droits humains.

**V. M.**

**MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET**
**DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES**
**DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE**
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU**
**BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

# ANNONCE LEGALE N°11/19/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN. CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

| N° | N° DE REQUISITIONS | REFERENCES CADASTRALES | | | | QUARTIERS | ARR. /DPT | REQUÉRANTS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | 25.884 du 07/03/2016 | Plle(s) 08 | Bloc 85 | Section CD | Superficie 500,00m² | NANGA | Arr.6 | MOUSSAVOU MAFOUMBA Magloire |
| 02 | 22.234 du 25/02/2013 | Plle(s) 04 | Bloc 77 | Section BS | Superficie 400,00m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | ETSIROU Guéon |
| 03 | 26.406 du 09/09/2016 | Plle(s) 12 | Bloc 19 | Section BT | Superficie 698,07m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | EBAMBA-ATSANGO Lucie Viviane |
| 04 | 28.323 du 20/02/2019 | Plle(s) 15 | Bloc 168 | Section BL | Superficie 500,00m² | NGOYO | Arr.6 | BOUESSO Lothy Annette |
| 05 | 28.460 du 20/05/2019 | Plle(s) 06 | Bloc 346 | Section CL2 | Superficie 500,00m² | VINDOULOU | Arr.5 | LANDOU IDEYA Marie Josée |
| 06 | 26.826 du 23/03/2017 | Plle(s) 01 | Bloc 17 | Section BM | Superficie 500,23m² | NGOYO | Arr.6 | LOUAMBA née NGUIMBI KIBINDA Edmonde Mireille |
| 07 | 27.181 du 31/08/2017 | Plle(s) 01 à 10 | Bloc 29 | Section NI | Superficie 5000,00m² | NDJENO | Arr.6 | Nelly Françoise et Patrice COMPTE |
| 08 | 28.290 du 31/01/2019 | Plle(s) 04 | Bloc 81 | Section J | Superficie 378,77m² | CENTRE-VILLE | Arr.1 | ABOUNOU ELENGA Thomas Victorien |
| 09 | 28.404 du 16/04/2019 | Plle(s) 06 | Bloc 39 | Section BM | Superficie 500,00m² | NGOYO | Arr.6 | ENGOUINDI née TCHIKAYA Auriette |
| 10 | 27.989 du 01/08/2018 | Plle(s) 03 | Bloc 96 | Section BXA | Superficie 485,62m² | COTE-MATEVE | Arr.6 | YEMBET ANA DANIELLE MITABOUANA |
| 11 | 18.976 du 14/07/2010 | Plle(s) 04 bis | Bloc 12 | Section BL | Superficie 375,00m² | NGOYO | Arr.6 | MANGOUBI Solange |
| 12 | 26.695 du 04/01/2017 | Plle(s) 04, 05,09 et 10 | Bloc 39 | Section BM | Superficie 2000,00m² | NGOYO | Arr.6 | SOUATY Dominique |
| 13 | 27.712 du 28/03/2018 | Plle(s) 05 | Bloc 274 | Section BN | Superficie 492,10m² | MAYINGA | Arr.6 | BAKALA Paul Marcus |
| 14 | 20.426 du 04/08/2011 | Plle(s) 06 | Bloc 47 | Section BS | Superficie 680,00m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | BONGO Antoine |
| 15 | 26.456 du 04/10/2016 | Plle(s) 04 | Bloc 53 | Section BS | Superficie 400,00m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | OMBANDZA Ulrich MCDorel |
| 16 | 28.186 du 30/11/2018 | Plle(s) 03 et 05 | Bloc 25 | Section J | Superficie 480,00m² | KM4 | Arr.1 | DOUNIAMA OKANA |
| 17 | 28.379 du 26/03/2019 | Plle(s) 160 bis | Bloc / | Section H | Superficie 236,83m² | CENTRE-VILLE | Arr.1 | OBEBA EBANDI OLEHA Destère |
| 18 | 28.556 du 11/07/2019 | Plle(s) 04 | Bloc 12 | Section R | Superficie 229,35m² | GRAND MARCHE | Arr.1 | MOUNANA Guy Alain |
| 19 | 26.216 du 22/07/2016 | Plle(s) 08 | Bloc 114 | Section BL | Superficie 400,00m² | NGOYO | Arr.6 | MBISSI Ange Landry |
| 20 | 28.528 du 27/06/2019 | Plle(s) / | Bloc / | Section / | Superficie 50.000,00m² | BELLELO (Famille NKOULOU) | MADINGO-KAYES | BOURGEON Philippe Henri |
| 21 | 28.529 du 27/06/2019 | Plle(s) / | Bloc / | Section / | Superficie 50.000,00m² | BELLELO (Famille NKOULOU) | MADINGO-KAYES | BOURGEON Philippe Henri |
| 22 | 28.375 du 22/03/2019 | Plle(s) / | Bloc / | Section / | Superficie 2450,00m² | NKOTCHI-FOUTA | TCHIAMBA-NZASSI | SCI Cité de Dieu |
| 23 | 28.523 du 25/06/2019 | Plle(s) 06 et 07 | Bloc 119 | Section BY | Superficie 1500,00m² | COTE-MATEVE | Arr.6 | BITSENE née KANGA MOUETOUA Karlie Jearise |
| 24 | 22.236 du 25/02/2013 | Plle(s) 08 | Bloc 263 | Section BN | Superficie 500,00m² | TCHIMBAMBOUKA | Arr.6 | MATONDO Gloire Merveille |
| 25 | 28.461 du 20/05/2019 | Plle(s) 03 | Bloc 58 | Section BN | Superficie 500,00m² | TCHIMBAMBOUKA | Arr.6 | MOKOKO MIYONGO Guillaumette |
| 26 | 28.401 du 12/04/2019 | Plle(s) 02 bis et 09 | Bloc 12 | Section BM | Superficie 740,00m² | NGOYO | Arr.6 | BHALAT Séraphin et Mme BHALAT née Sylvie Annie Chimène BOUKOULOU-MOUSSANGA |
| 27 | 28.490 du 07/06/2019 | Plle(s) 01 | Bloc 171 bis | Section NI | Superficie 500,00m² | DJENO | Tchiamba-Nzassi | KITOKO Jiveny Deo Gracias |
| 28 | 28.486 du 05/06/2019 | Plle(s) 03 | Bloc 42 bis | Section M2 | Superficie 912,25m² | AEROPORT | Arr.1 | BAKOUA TENTA Evrard Leste |
| 29 | 28.485 du 05/06/2019 | Plle(s) 10 | Bloc 87 | Section BNB | Superficie 400,00m² | NGOYO | Arr.6 | AKOUAN KEREN Elissia et AKOUAN Victoria Anaëlle |
| 30 | 28.492 du 11/06/2019 | Plle(s) 01 | Bloc 212 | Section L | Superficie 400,00m² | LA BASE | Arr.1 | NGOBOULOU PEYA Léa Gertrude |
| 31 | 28.446 du 09/05/2019 | Plle(s) 04 | Bloc 46 quater | Section J | Superficie 392,51m² | KM4 | Arr.1 | EMMANUEL Sahirat Claude Nadia |
| 32 | 28.350 du 04/03/2019 | Plle(s) 01 | Bloc 01 | Section BM | Superficie 500,00m² | NGOYO | Arr.6 | KOUKONKIMINA Kevin Hyacinthe |
| 33 | 28.550 du 09/07/2019 | Plle(s) 06 bis | Bloc 01 | Section J | Superficie 217,54m² | KM4 | Arr.1 | LES ENFANTS YABBAT-LIBENGUE: Christian Naud, Luce Manuella, Perle Rubis |
| 34 | 21.763 du 24/09/2012 | Plle(s) 05 | Bloc 47 | Section BL | Superficie 400,00m² | NGOYO | Arr.6 | BIKANDOU NDOUMA Frederic Igore |
| 35 | 21.762 du 24/09/2012 | Plle(s) 07, 13, et 14 | Bloc 47 | Section BL | Superficie 1200,00m² | NGOYO | Arr.6 | BIKANDOU NDOUMA Frederic Igore |
| 36 | 28.502 du 14/06/2019 | Plle(s) 03 | Bloc 74 | Section BXA | Superficie 400,00m² | COTE-MATEVE | Arr.6 | KOUMA Léa Faysolate Cyatice |
| 37 | 27.772 du 23/04/2018 | Plle(s) 04 | Bloc 116 | Section / | Superficie 500,00m² | TCHIAMBA-NZASSI | TCHIAMBA-NZASSI | NDAKE KOKHY Doushka Solene |
| 38 | 27.771 du 23/04/2018 | Plle(s) 02 | Bloc 116 | Section / | Superficie 679,02m² | TCHIAMBA-NZASSI | TCHIAMBA-NZASSI | MABOUMBA TCHITOULA Irene Carmelle Doris |
| 39 | 28.541 du 03/07/2019 | Plle(s) 01 | Bloc 129 | Section BP | Superficie 1007,89m² | MPITA-WHARF | Arr.1 | ALEBA Bienvenu Briss |
| 40 | 27.794 du 04/05/2018 | Plle(s) 14 | Bloc 115 | Section BF | Superficie 300,00m² | MPAKA (cinq chemin) | Arr.3 | Mlles Ratbel Hudess MOUBIDI, Allégresse Lodphie MOUBIDI- NTINOU, Tede Nelmie MOUBIDI-SOUNGUI, et Mrs. Déotte Helmein MOUBIDI, Batler Rendons MOUBIDI-MAYOKA |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

*Fait à Pointe-Noire, le 19 juillet 2019*

*Le Chef de bureau,*
**Armand Michel MASSA**

**MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET**
**DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES**
**DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE**
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU**
**BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

# ANNONCE LEGALE N°12/19/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN. CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

| N° | N° DE REQUISITIONS | REFERENCES CADASTRALES | | | | QUARTIERS | ARR. /DPT | REQUÉRANTS |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | 25.884 du 07/03/2016 | Plle(s) 08 | Bloc 85 | Section CD | Superficie 500,00m² | NANGA | Arr.6 | MOUSSAVOU MAFOUMBA Magloire |
| 02 | 22.234 du 25/02/2013 | Plle(s) 04 | Bloc 77 | Section BS | Superficie 400,00m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | ETSIROU Guéon |
| 03 | 26.406 du 09/09/2016 | Plle(s) 12 | Bloc 19 | Section BT | Superficie 698,07m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | EBAMBA-ATSANGO Lucie Viviane |
| 04 | 23.915 du 14/07/2014 | Plle(s) 02 et 03 | Bloc 47 ter | Section BP | Superficie 800,00m² | MPITA | Arr.1 | BANTOU Jean Louis |
| 05 | 20.714 du 24/11/2011 | Plle(s) 06 | Bloc 54 | Section BN bis | Superficie 500,00m² | TCHIMBAMBOUKA | Arr.3 | YLESSA LEMBE Exhaucée Reine et YELESSA KOUMBISSA Laura Gloire |
| 06 | 28.492 du 11/06/2019 | Plle(s) 01 | Bloc 212 | Section L | Superficie 400,00m² | LA BASE | Arr.1 | Gertrude Léa PEYA NGOBOULOU |
| 07 | 28.415 du 24/04/2014 | Plle(s) 08 | Bloc 102 | Section BI | Superficie 400,00m² | NGOYO | Arr.6 | NKAZI-MATONDO Brèle Ulrich |
| 08 | 27.794 du 04/05/2018 | Plle(s) 14 | Bloc 115 | Section BF | Superficie 300,00m² | MPAKA | Arr.3 | Enfants MOUBIDI |
| 09 | 27.593 du 12/02/2018 | Plle(s) 05 | Bloc 47 | Section BZ4 | Superficie 500,00m² | TCHIBALA | Arr.5 | BATCHY TCHIBINDA Nuptia Marlène |
| 10 | 28.030 du 22/08/2018 | Plle(s) 03 | Bloc 26 | Section BM | Superficie 500,00m² | NGOYO | Arr.6 | ADZOBI ADZIA Mirianne Gastheja |
| 11 | 20.478 du 26/08/2011 | Plle(s) 09 | Bloc 44 | Section BL | Superficie 400,00m² | NGOYO | Arr.3 | GOCKABA Liliane Diane |
| 12 | 23.236 du 18/12/2013 | Plle(s) 04 | Bloc 108 bis | Section BM7 | Superficie 750,00m² | NGOYO | Arr.6 | BAVEREL François Christian |
| 13 | 25.185 du 29/06/2015 | Plle(s) 09 et 10 | Bloc 144 | Section BM5 | Superficie 1500,00m² | MVASSA | Arr.6 | DINGHAT Mesmin Nicaise |
| 14 | 28.520 du 21/06/2019 | Plle(s) 21 | Bloc 140 | Section BD | Superficie 176,20m² | KM8 | Arr.3 | MOUZITA-NGOMA Karmel |
| 15 | 28.558 du 12/07/2019 | Plle(s) 18 | Bloc 275 | Section BD | Superficie 300,00m² | MPAKA (Contre-rails) | Arr.3 | DEMOUSSON Ange Gatien |
| 16 | 28.561 du 12/07/2019 | Plle(s) 144 quarter | Bloc / | Section M | Superficie 251,59m² | O.C.I | Arr.1 | BERI Christelle Claude Charaline |
| 17 | 28.040 du 27/08/2018 | Plle(s) 08 | Bloc 79 | Section 08 | Superficie 425,38m² | Tchimbambouka | Arr.6 | BANZOUZI NZONA Therese |
| 18 | 28.531 du 28/06/2019 | Plle(s) 184 | Bloc / | Section F | Superficie 1156,07m² | Centre-ville | Arr.1 | DZAMBA Serge Alphonse |
| 19 | 25.432 du 22/09/2015 | Plle(s) 07 | Bloc 27 | Section BR | Superficie 400,00m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | ATIPO Aimé |
| 20 | 28.586 du 26/07/2019 | Plle(s) 04 | Bloc 43 | Section BP | Superficie 600,00m² | MPITA | Arr.1 | NATURE NZOLA |
| 21 | 22.825 du 02/09/2013 | Plle(s) 04 | Bloc 139 | Section BL | Superficie 400,00m² | NGOYO | Arr.6 | MANGAULT IPOTO Claude Marcelle Nicole Raphaela |
| 22 | 26.933 du 11/05/2017 | Plle(s) domaine | Bloc / | Section / | Superficie 74.550,00m² | Village NTOUMBI | S-P de HINDA | Société Agropastorale de NTOUMBI (SAN CONGO) SARL |
| 23 | 22.361 du 17/04/2013 | Plle(s) 03 | Bloc 175 bis | Section BM | Superficie 400,00m² | NGOYO CEMA | Arr.6 | Enfants THEORET Jessica et Daphné |
| 24 | 28.560 du 12/07/2019 | Plle(s) 12 | Bloc 211 | Section CN | Superficie 500,00m² | Vindoulou | Arr.4 | Mme. MAVOUNGOU née MOUSSOUMOUNOU Veronique |
| 25 | 28.559 du 12/07/2019 | Plle(s) 07 | Bloc 152 | Section AW | Superficie 400,00m² | Movis (Mongo-Kamba) | Arr.4 | MAVOUNGOU Florent |
| 26 | 28.564 du 12/07/2019 | Plle(s) 05 | Bloc 10 | Section BS | Superficie 756,24m² | Aéroport | Arr.1 | NGOMA Reddy Rici Jordelle |
| 27 | 26.852 du 27/03/2017 | Plle(s) 02 | Bloc 203 | Section BM | Superficie 500,00m² | NGOYO vers C.M.A | Arr.6 | MOUKONGO Roger Thésia |
| 28 | 28.104 du 05/10/2018 | Plle(s) 02 ter | Bloc 83 | Section BNA | Superficie 138,90m² | TCHIMBAMBA (bel air) | Arr.6 | OKOMBI MBINA Borgea Gladys |
| 29 | 28.103 du 05/10/2018 | Plle(s) 10 | Bloc 93 | Section BM | Superficie 500,00m² | NGOYO | Arr.6 | MOUBIE Victorine |
| 30 | 27.663 du 02/03/2018 | Plle(s) domaine | Bloc 111 | Section BT | Superficie 3752,96m² | TCHIMBAMBA | Arr.1 | BASSAFOULA Jean Jacques |
| 31 | 28.687 du 06/09/2019 | Plle(s) 05, 06, 07, et 08 | Bloc 173 | Section BY4ème tr | Superficie 2000,00m² | COTE-MATEVE | Arr.6 | BIKOUTA Constant Severin Wilfrid |
| 32 | 26.547 du 09/11/2016 | Plle(s) 01 quater | Bloc / | Section H | Superficie 350,00m² | CENTRE-VILLE | Arr.1 | IBATA Pascal |
| 33 | 27.929 du 29/06/2018 | Plle(s) 06 | Bloc 120 | Section BL | Superficie 400,00m² | NGOYO LA PLAINE | Arr.6 | LIKIBI Aymar |
| 34 | 19.890 du 22/03/2011 | Plle(s) / | Bloc / | Section / | Superficie 5812,50m² | LAC NANGA VILLAGE | Arr.3 | NZIKOU Jean Serge Olivier |
| 35 | 25.166 du 22/06/2015 | Plle(s) 04 | Bloc 105 | Section BM | Superficie 412,66m² | NGOYO | Arr.6 | MAKEDI MATONDO Bassdevick Emmanuelle |
| 36 | 28.163 du 16/11/2018 | Plle(s) 01 | Bloc 02 | Section L (Saint Pierre) | Superficie 140,94m² | O.C.H (L113V) | Arr.1 | TCHIVENDAIS Roger Jean Claude |
| 37 | 27.800 du 09/05/2018 | Plle(s) 01 | Bloc 29 | Section BP | Superficie 517,66m² | MPITA | Arr.1 | BISSOUTA MABOUNDA Aloïse Devic |
| 38 | 28.490 du 07/06/2019 | Plle(s) 01 | Bloc 171 bis | Section NI | Superficie 500,00m² | DJENO | TCHIAMBA-NZASSI | KITOKO Jiveny Deo Gracias |
| 39 | 11.174 du 02/09/2005 | Plle(s) 03 | Bloc 68 | Section AD Suite | Superficie 419,22m² | MBOTA Raffinerie | Arr.4 | ADZIE MEXANT Ludovic |
| 40 | 27.000 du 07/06/2017 | Plle(s) 195 bis A | Bloc / | Section F | Superficie 480,91m² | CENTRE-VILLE | Arr.1 | OKONGO Clément et MABIKANA Gustave |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

*Fait à Pointe-Noire, le 06 septembre 2019*

Le Chef de bureau,
**Armand Michel MASSA**

# Brazzaville n'a jamais été fondée le 3 octobre 1880

**Il n'existe pas d'ouvrages de référence résumant l'histoire du Congo Brazzaville. Raison pour laquelle, on spécule allègrement sur des faits passés, dont celui de la date de création de la ville-capitale.**

Un projet d'ouvrage fut pourtant initié avec des historiens et experts en tout domaine, et ce à l'occasion des festivités de 50 ans d'indépendance du Congo (2010). Ceux qui y travaillèrent affirment avoir produit un ouvrage en quatre volumes. Cependant ce trésor national reste introuvable. On sait qu'une poignée de dirigeants politiques et d'auteurs l'ont rangé dans leurs bibliothèques. Tout cela est incompréhensible, car cette histoire du Congo n'est pas disponible, et reste introuvable. Alors des gens spéculent allègrement et parfois de bonne foi. Tels les reporters qui couvrirent au Centre culturel Russe de Brazzaville, les festivités du 03 octobre 1880, sur une prétendue fondation de la capitale. Même si l'on est stagiaire, on se préoccupe de faire les rats de bibliothèques pour traquer la vérité.

### Un traité de commerce (septembre 1880)

De nombreux textes, écrits par De Brazza lui-même attestent qu'il reçut du roi Téké, une concession sur les rives du fleuve Congo allant de la rivière Djoué à la rivière Kimpila (la Tsiémé).

*Lecas Atondi-Monmondjo*

(Au nom de la France et en vertu des droits qui m'ont été conférés le 10 septembre 1880 par le Roi Makoko, le 3 octobre 1880, j'ai pris possession du territoire qui s'étend entre la rivière Djoué et Impila. En signe de cette prise de possession, j'ai planté le pavillon français à Okila, en présence de Ntaba-Scianho, Ngaekala, Juma Nvula, chefs vassaux de Makoko, et de Ngaliémé, le représentant officiel de son autorité en cette circonstance. J'ai remis à chacun des chefs qui occupent cette partie de territoire un pavillon français, afin qu'ils l'arborent sur leurs villages en signe de ma prise de possession au nom de la France. Ces chefs, officiellement informés par Ngaliémé de la décision de Makoko, s'inclinent devant son autorité et acceptent le pavillon et, par leur signe fait ci-dessous, donnent acte de leur adhésion à la cession de territoire faite par Makoko. Le sergent Malamine, avec deux matelots, reste à la garde du pavillon et est nommé provisoirement chef de la station française de Ncouna. Par l'envoi de Makoko de ce document fait en triple exemplaire et revêtu de ma signature et du signe des chefs vassaux, je donne à Makoko acte de ma prise de possession de cette partie de son territoire pour l'établissement d'une station française.

(Fait à Ncouna, dans les Etats de Makoko, le 3 octobre 1880. Signé : l'enseigne de vaisseau De Brazza)».

L'objet des échanges entre le roi et De Brazza porta sur le commerce. Le roi lui fit la proposition de s'installer non loin de son village. Brazza obstiné obtint de s'installer sur les bords du fleuve Congo. Le roi lui concéda le terrain sus-mentionné. L'intérêt du roi fut le développement et le progrès de son royaume, car, les marchandises en provenance de la côte de Loango n'étaient pas régulières.

De surcroît sur le fleuve Congo, les Boubangui exerçaient à bord de leurs grosses pirogues, une piraterie extraordinaire, réduisant les ressources en droits de douanes du royaume. Onkoo comptait sur la présence des blancs, de Savorgnan De Brazza pour jouer les gendarmes, et assurer la tranquillité de la navigation sur le fleuve. *«Il y aura des marchandises diverses transportées par des machines fonctionnant avec le feu, et marchant sur l'eau».* Fascinant s'exclama le roi !

Le premier prétexte des pérégrinations de De Brazza fut selon la société de géographie qui finança un temps les expéditions, fut de créer de stations scientifiques. De Brazza n'en implanta ni au Gabon, ni au Congo.

Des inconnus rencontrés par De Brazza le 03 octobre 1880

De Brazza arriva sur les bords du fleuve Congo, où prospéraient deux grandes villes : Mfa et Kimpila fort connues pour le commerce de l'ivoire. Il y avait deux grands vassaux du roi, Nguia et Ngakomo. Dans le procès-verbal que De Brazza dressa pour attester sa prise de possession du terrain, les noms de ces dignitaires ne figurèrent pas. Des inconnus en somme posèrent leurs empreintes sur le papier libre qu'on présenta. Le lieu de la rencontre fut Ncouna, d'autres documents mentionnèrent Ntamo De Brazza n'y passa pas plus de 48 heures, il ne fonda aucune ville ce jour. Il rejoignit la côte, et commença à envisager une voie de communication reliant Loango au village Téké, après le Gabon qui formèrent plus tard le Congo Français.

Brazzaville, septembre 1884

De Chavannes fit la proposition en 1881 de nommer l'établissement sur le fleuve Congo par Brazzaville. La société de géographie en 1882 donna son accord. Ce n'est qu'en 1884 que furent achetés aux Tékés de Mfa des champs de manioc, de bananiers et des cases payés en monnaie locale. Alors fut implantée la première construction des blancs et une plaque commémorative marquant cet événement est visible jusqu'à ce jour devant la pelouse du Palais du Peuple, le 30 septembre 1884. 2 (2 photos).

L'ouvrage publié en 1980 à l'initiative du ministre François Xavier Katali fournit des informations précieuses sur Brazzaville. Des illustrations de cette maison existent. De Chavannes fut l'acteur principal de cette œuvre, lui, le proche compagnon De Savorgnan De Brazza. (Illustration 1ère maison).

Depuis octobre 1880, De Brazza planta un drapeau sur la case que les Tékés offrirent à Malamine. Ce sont des éléments connus de tout honnête homme, s'intéressant à l'histoire du Congo. Que l'on cesse de célébrer Brazzaville le 03 octobre 1880, Brazza arrivant sur les bords du fleuve n'a jamais créé de village, encore moins une ville portant son nom. Les errements sur l'histoire du Congo ont la vie dure ! Brazzaville est sortie de terre, en 1884 de la construction de De Chavannes. On dirait moins de choses fausses, si l'on publiait l'histoire du Congo, initié en 2010. Mais à qui demander cela ? je ne sais pas.


**Tarifs d'abonnement**

| | |
|---|---|
| Congo | |
| 6 mois | |
| Retrait sur place: 15.600 | 182 Euros |
| Expédié: 23.400 | Autres pays d'Afrique |
| 1 an | 96 Euros |
| Retrait sur place: 31.200 | 192 Euros |
| Expédié: 46.800 | Europe |
| France, Afrique Francophone | 96 Euros |
| 91 Euros | 192 Euros |
| | Amérique-Asie |
| | 100 Euros |
| | 200 Euros |

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr


**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**
**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (PADEC)**
**Unité de Gestion du Projet**
**Courriel : padec2019@gmail.com**

## RESULTATS DE LA SELECTION D'UNE FIRME

OBJETDU MARCHE : Sélection d'un consultant chargé de réaliser le Diagnostic des besoins du Guichet Unique des Opérations Transfrontalières (GUOT) et son repositionnement dans les opérations de passage des marchandises aux frontières
METHODE UTILISEE : Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)
DUREE D'EXECUTION : 03 mois

**1. ATTRIBUTAIRE DU MARCHE**

Nom : Bureau International Maritime SA
Adresse : 9b, Boulevard Prince Henri, L.
Montant de la proposition financière : 128. 075. 604 FCFA TTC
Montant du contrat : 111.161.772 FCFA TTC

**2.RESULTATS DE L'EVALUATION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES**

| Noms des consultants | Score technique | Score total | Classement |
|---|---|---|---|
| BUREAU INTERNATIONAL MARITIME SA | 91,63 | 91,63 | 1er |
| DEVOTEAM | 77 | 77 | 2ème |
| DELOITTE | 55,88 | 55,88 | - |
| ARC INGIENERIE | 54 | 54 | - |
| GILBRATAR ADVISORY | 51 | 51 | - |

3. Conformément à la méthode de sélection Fondée sur la Qualité (SFQ), la procédure de passation de marchés s'est poursuivie avec la firme qui a réalisé le meilleur score technique (seule sa proposition financière a été ouverte) :

| Identification des candidats | |
|---|---|
| Nom | Nationalité |
| BUREAU INTERNATIONAL MARITIME SA | Luxembourg |

Note : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue peut en faire la demande au Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité.

Brazzaville, 05 et 06, Rue Locko-Secteur Blanche Gomez

Numéro de téléphone : (+242) 22 613 18 38

Adresse électronique : padec2019@gmail.com

**Le Coordonnateur du PADEC**
**Benoît NGAYOU**

## PARUTION

# Giscard Kevin Dessinga publie «L'athéisme est un humanisme»

**Le énième ouvrage de l'écrivain congolais est un court essai de cinquante-deux pages, publié aux Editions Connaissances et Savoirs. Il explore les prises de position de Feuerbach, Marx, Nietzsche, Freud et Sartre, tout en essayant de répondre aux différentes questions posées.**

L'enjeu du livre est de montrer qu'au-delà de la «présomption fatale» où l'homme s'est érigé en absolu terrestre, le faillibilisme poppérien, en apprenant que la science, activité humaine la plus rationnelle, est faillible parce qu'humaine, historique et donc contingente, fait une espèce de reconquête intellectuelle et rationnelle de l'idée chrétienne de contingence humaine.

Comme l'indique la quatrième de couverture du livre, du point de vue épistémologique et psychologique, voire sociologique et éthique, quel est le sens du combat des athées? Contre qui, pour qui se battent-ils ? Et pourquoi s'en prendre à Dieu, quelles en sont les raisons explicatives et justificatives? S'agit-il du refus de Dieu ou de la passion pour l'homme?

Pour Giscard Kevin Dessinga, elles sont nombreuses les raisons du refus de Dieu et de sa désacralisation et ce, des plus antiques aux plus modernes. Moralement impossible et de trop, scientifiquement inutile, humainement intolérable, psychologiquement dérangeur et métaphysiquement superflu, voilà qui condamne Dieu dans les archives de l'histoire. Que reste-t-il? L'homme. Un homme sûr de soi et maître absolu de son histoire ?

En effet, à partir de la première moitié du XIXe siècle et surtout au début du XXe siècle, des esprits libres comme Feuerbach, Nietzsche ainsi que les mouvements de pensée et les doctrines telles que l'idéalisme, le positivisme, le marxisme, la psychanalyse, le néopositivisme viennois, l'existentialisme sous sa version athée… cartonnaient en philosophie et avaient la faveur non seulement des intellectuels, mais aussi et surtout des masses et de la jeunesse. Ces mouvements avaient, entre autres, en commun, la conviction et la prétention selon laquelle «homo homini deus est» et la certitude que la science était l'unique instance capable de résoudre les questions ultimes de l'existence humaine. Pour eux, un savoir absolu est un homme absolu. Et l'homme absolu s'auto- suffit et peut faire, de facto, abstraction d'un quelconque sauveur auquel il

*Giscard Kevin Dessinga*

*La couverture du livre*

n'a pas besoin.

Aussi, écrit l'auteur, «nous voulons signifier que toute tentative d'auto libération de l'homme par l'homme se soldera par un échec. Il s'agit ici d'une vérité historique. Dans un premier moment, nous allons présenter, en passant, certaines des tentatives les plus significatives et en vue de la désacralisation de l'absolu et par ricochet de la divinisation de l'homme, ensuite les lignes de force du faillibilisme poppérien et enfin montrer comment le faillibilisme est un antidote à toute prétention absolutiste et dogmatique.»

L'ouvrage est constitué de sept chapitres aux titres énigmatiques qui sont, en réalité, de véritables programmes de vie. Il s'agit de: Au royaume des ombres; L'humanisme anthropologique de Ludwig Feuerbach; L'humanisme économique et sociologique de Karl Marx; L'humanisme psychologique de Sigmund Freud; L'humanisme vitaliste et vital de Nietzsche; L'humanisme scientifico-sociologique d'Auguste Comte; Le néopositivisme viennois et l'antimétaphysique de principe et de fait ; et L'athéisme est un humanisme ou Jean-Paul Sartre et l'homme créateur de son essence. Pourquoi «l'homme ou Dieu» et non pas «l'homme et Dieu»?

Le vrai combat des athées, selon l'auteur, est la liberté et la libération, ajoutant que c'est toujours au nom d'une certaine idée de l'homme que Dieu est exclu. Si Dieu existe, l'homme sera un éternel aspirant du ciel et jamais un citoyen de la terre, estime Nietzsche. Si Dieu existe, l'homme ne sera jamais libre et tentera pour l'éternité l'impossible conjugaison en-soi - pour-soi, à en croire Sartre.

Franciscain, docteur en philosophie, maître-assistant (Cames), enseignant-chercheur à l'Université Marien-Ngouabi, au Grand séminaire interdiocésain de Brazzaville et aux Instituts des sciences religieuses «Foyer Abraham» et «Emmaüs», Giscard Kevin Dessinga, originaire du Congo-Brazzaville, est auteur et coauteur d'une vingtaine d'ouvrages dont «La révolution du bon sens» (2014), «La fin des certitudes» (2015), «Karl Popper ou le rationaliste pluraliste» (2017), «La responsabilité du temps perdu» (2018), «Eloge de la dissidence» (2018), «Penser l'humain aujourd'hui» (2018) et «Introduction à la philosophie contemporaine» (2019).

**Père Jean Claude**

Form PRO-05.1 Version 1.3

ACTED

**APPEL D'OFFRE**

*T/20DSZ/37F/PHY-COE-WEG-WET/MDL/18112019*

**ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement), mettant en œuvre le projet** "Improving the early recovery through agricultural and food security, shelter and wash to highly vulnerable populations, especially returnees in the Pool department, Republic of the Congo" **financé par** OFDA **invite les fournisseurs** *d'Outils, Fournitures et Équipements Hydraulique* **à soumettre leurs offres pour chaque décrits ci-dessous :**

| Lot | Description | Quantité | Unité | INCOTERMS/ Lieu de livraison | Date limite de livraison |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Outils & Fournitures pour des comités de gestion de points d'eau | CF. Formulaire d'offre PRO-06 | | DDP/ACTED Mindouli & ACTED Kindamba | 15 jours après bon de commande |
| 2 | Caisse à outils pour la maintenance de points d'eau | | | | |
| 3 | Équipement Hydraulique & Communication | | | | |

L'appel d'offre sera conduit en utilisant les documents d'offre standards d'ACTED et ouvert à tous les fournisseurs et prestataires de services qualifiés. Les Documents d'Offre (en français) peuvent être retirés gratuitement par tous les soumissionnaires intéressés à l'adresse suivante :

- Bureau de représentation ACTED au 13 Rue Bassandza, Centre-Ville Poto-Poto 3, Brazzaville (devant la clinique Cogemo)

Ou peuvent être téléchargés à partir du site internet d'ACTED www.acted.org dans la rubrique "Appels d'offre".

Les soumissionnaires potentiels sont encouragés à consulter le site internet d'ACTED régulièrement pour des modifications éventuelles au présent appel d'offre et/ou aux documents à soumettre.

Une séance d'information préalable à la soumission sera organisée le 28/11/2019 à 16H au bureau de représentation d'ACTED à 13 Rue Bassandza, Centre-Ville Poto-Poto 3, Brazzaville. La participation de tous les soumissionnaires intéressés à cette séance d'information est préférable mais non obligatoire.

Toutes les offres doivent être soumise avant le 09/12/2019 à 16H à l'adresse mentionnées ci-dessus dans une enveloppe scellée ou par email à congo.tender@acted.org, Cc tender@acted.org. Les offres en retard seront automatiquement rejetées.

ACTED ne prend en charge aucun frais ou dépense étant occasionné(e) pour le soumissionnaire par la préparation et la soumission de son offre à ACTED.

La séance d'ouverture des offres se tiendra le 10/12/2019 à 10h dans le bureau de représentation d'ACTED Kinshasa La présence des représentants des soumissionnaires est autorisée. Pour toute question concernant l'appel d'offre, veuillez contacter le bureau de représentation d'ACTED Brazzaville au 13 Rue Bassandza, Centre-Ville Poto-Poto 3, Brazzaville le 05/12/2019 à 16H au plus tard par téléphone (+242 05 200 19 28) ou par email à congo.tender@acted.org, copie tender@acted.org.

*Remarque : si vous êtes témoin ou soupçonnez un acte illégal, inapproprié ou contraire à l'éthique ou des pratiques commerciales (comme la sollicitation, l'acceptation ou la tentative de fournir ou d'accepter un pot-de-vin) pendant le processus d'appel d'offres, veuillez envoyer un courriel à transparency@acted.org.*

**LITTÉRATURE : «REGARDS SUR L'ART ET LA CULTURE EN AFRIQUE NOIRE»**

# Un autre ouvrage de Pie-Aubin Mabika

''Regards sur l'art et la culture en Afrique noire'' compte parmi les nombreux ouvrages de Pie-Aubin Mabika, publié aux Editions L'Harmattan France en 2006, il compte 189 pages sur six chapitres. L'auteur, Congolais d'origine, est docteur en philosophie de l'Université de Paris I Sorbonne, qualifié aux fonctions de Maître de conférences en Sciences de l'Art. Il enseigne à

*Pie-Aubin Mabika*

*La couverture du livre*

l'Université de Rouen, ville française où il réside depuis plusieurs années.

Les interrogations soulevées par la culture en Afrique noire, peut-on lire dans ce livre, se retrouvent avec plus de force encore dans le domaine de l'art. *«Immergés dans une nouvelle époque, cette culture pétrie de traditions, constituée par l'ensemble des cultures particulières, régionales, distinctes et cet art dont les objets rituels sont aujourd'hui exposés devant le grand public, ont-ils le choix entre initier, s'adapter, ou peuvent-ils faire évoluer les normes internationales vers une prise en compte de leur propre monde ? Les regards qui traversent l'Afrique passent par la prise en compte de sa vision du monde, le sens du dialogue et de la critique, la réflexion sur les stratégies du développement, la culture du sens, l'élaboration des projets culturels africains comme œuvre d'art. La thérapeutique qu'il faut en Afrique noire, par le temps qui file, est une thérapeutique intime à administrer au niveau profond de l'être humain ; une thérapeutique culturelle en somme. La culture est un champ où peut se mûrir, se réinventer, se questionner notre rapport au monde et donc l'évolution nécessaire de l'organisation de la société ».*

Il est également mentionné dans ce livre que l'Afrique a une âme. *«Cette âme ne peut à la fois se conserver, s'ouvrir et s'enrichir que dans la confrontation des regards. L'Afrique noire en a besoin, pour mieux affermir sa spécificité culturelle. Sa vision du monde dominée par l'ombre des ancêtres, le respect de la généalogie et de la tradition, le recours au témoignage des aînés, le désir de tout comprendre et de tout expliquer, l'affirmation de la vie même dans la mort, la conscience lignagère formée par de solides liaisons généalogiques où se dramatisait la vie, c'est-à-dire l'histoire sociale, l'histoire politique et l'histoire culturelle, a pu garantir à l'homme, une liberté qu'il est difficile de concevoir dans le monde d'aujourd'hui, aussi bien en Afrique qu'ailleurs ».*

Son art s'appréhende non seulement comme ''un grand livre'' qui raconte le génie créateur de l'Afrique, mais aussi comme un langage qui sert à apprendre son alphabet, à décortiquer son message. *«Le langage des styles qui porte ce message est aussi multiple, aussi contrasté qu'est le multiple visage des peuples africains. Il est le langage de l'homme noir qui a pour vocabulaire l'univers des choses, recréé par le genre humain. Dans les musées européens, les objets d'art africains, à côté des œuvres européennes, ont fait la différence. La variété des figures et des motifs géométriques, bref, leurs richesses ont séduit d'illustres personnages de l'art européen. Les objets africains ont été reconnus comme des œuvres d'art, tant leur champ ont offert les bases d'une nouvelle esthétique et leur ont indiqué la voie à suivre».*

**Alain-Patrick MASSAMBA**

## IN MEMORIAM

***«Le temps qui passe n'efface pas le souvenir d'un être cher»***

18 Novembre 2018 - 18 Novembre 2019, cela fait exactement une année que le Bon Dieu a rappelé à Lui sa fille, Justine Laure APENDI.

Désormais, nous croyons qu'elle a trouvé une place dans le Royaume des Cieux.

En ce jour de triste anniversaire, M. Augustin YOCKA AKEBE et les familles prient tous ceux qui l'ont connue et aimée sur cette Terre des Hommes d'avoir une pensée pieuse pour celle qui a toujours œuvré pour une unité véritable au sein des familles.

*Puisse son âme reposer toujours en paix par la miséricorde de Dieu!*

# Le maillon manquant de l'écosystème actuel d'appui aux Très petites, petites et moyennes entreprises pour la diversification de l'économie

**Le dispositif d'accompagnement des micro petites et moyennes entreprises, dans son volet appui non financier semble s'améliorer avec le passage en phase d'exécution des programmes comme le PDAC (Projet d'appui à l'agriculture commerciale); le PRCCE**

***Par Paul KAMPAKOL***

(Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales) et le PADE (Programme d'Appui à la Diversification Economique). Tous ces programmes sont l'initiative du gouvernement congolais avec la participation financière de la Banque Mondiale pour le premier et le troisième et de l'Union Européenne pour le deuxième. . Ils sont mis en place dans l'espoir de donner un coup de pouce aux TPME (Très Petites et Moyennes entreprises) et à leurs groupements.

Le mérite de ces programmes est d'avoir tous prévu des mécanismes de formation et d'encadrement des micro petites et moyennes dans les domaines diversifiés, allant des TIC à l'agro-industrie, en passant par le Tourisme, le bois et le transport/logistique.

Les services qu'ils proposent sont essentiellement non financiers, bien que le PDAC et le PADE prévoit un financement direct aux bénéficiaires, mais en comptant sur un mécanisme de cofinancement, de sorte que leurs apports aient un effet de levier pour lever les financements bancaires.

Le véritable problème c'est que les acteurs financiers de la place n'offrent pas ou très peu des produits adaptés pouvant accompagner financièrement les bénéficiaires de ces programmes, et donc ainsi, compléter le dispositif avec l'appui financier.

Il est certes vrai que par moment on a pu constater une sur liquidité du système bancaire, mais il est surtout regrettable de constater que nos acteurs financiers (banques et établissements de micro finance) manquent de volonté, peut-être simplement de compétences, donc d'outils et techniques adaptés, pour le financement des micros et petites et moyennes entreprises.

Il devient urgent que le gouvernement et les bailleurs de fonds se penchent sur la mise en place de programmes spécifiques de financement de ces très petites, petites et moyennes entreprises si l'on veut éviter que les fonds actuellement engagés dans les programmes précités soient purement et simplement perdus comme cela a été le cas pour d'autres projets avant eux.

Il ne s'agira pas pour les pouvoirs publics de dégager des lignes de financements qui seront directement injectés dans les entreprises par les quelques unités de gestion des projets ou autres agences publiques qui viendraient recruter sur place des cadres à former à cet effet, mais de mettre en place des mécanismes pouvant stimuler les professionnels privés de la finance à s'intéresser et se former pour mieux servir ce public. Ce genre de mécanismes existe ailleurs et partout où les TPME sont considérées comme moteur de développement et pourvoyeur d'emplois.Ils comportent généralement trois guichets complémentaires et qui ne sont pas forcément gérés par un seul et unique acteur. Nous rappelons qu'il s'agit ici d'un mécanisme complémentaire au dispositif d'appui non financier ci-dessus cité.

Le premier Guichet est celui qui gère les fonds dits d'amorçage ou d'incubation. Ils ont pour rôle de permettre le financement du haut du bilan, maillon faible des TPME dans le cadre d'un schéma de financement à moyen ou long terme. Ils peuvent être mis à disposition des entreprises soit sous forme de subvention, soit sous forme de prêt participatif ayant la caractéristique de demeurer plus longtemps dans l'entreprise que toutes les autres formes de prêt. Leurs origines sont d'ordre public (lorsque l'état a une vraie politique d'accompagnement des TPME) ou privé par le biais des *«Business Angels»* ou autres financements alternatifs, lorsqu'il existe dans le pays les mesures d'encouragement ou d'incitation au placement des surplus financiers pour ce genre d'activités (ailleurs, des remises sur certains impôts sont proposés à ceux qui y investissent). La mobilisation de ces ressources nécessite généralement d'avoir des plateformes en ligne, avec un niveau fiable de connexion internet.

Le deuxième guichet s'occupe du refinancement. Même si l'on pense, comme nous l'avons dit plus haut que le secteur financier congolais serait sur liquide, il ne sera pas faux d'affirmer que nos banques et autres établissements de micro finance manquent de ressources long terme, pour se lancer véritablement dans le financement des projets d'entreprise avec une logique de développement. Les ressources longues au sein des établissements financiers supposent que ceux-ci aient accès à des marchés financiers ou, disposent des possibilités de les mobiliser. La plus proche de ses possibilités est sans nul doute l'épargne vue sous l'angle des dépôts à terme. Pour en disposer, il faudrait que les banques offrent des conditions de rémunération attrayantes. Or, dans notre système national, très peu ou presqu'aucune banque ne peut se vanter d'attirer les clients par les offres des produits d'épargne intéressants, avec des taux pouvant motivés ceux qui ont des surplus mais manquent d'inspiration, de pouvoir contribuer au financement des entreprises via les dépôts à terme. Bien au contraire, l'argent déposé en banque est souvent menacé à cause de multiples agios et autres prélèvements que se permettent les banques. Il est par exemple inadmissible de se voir retirer l'argent chaque fois que votre compte est mouvementé ou que vous demandez un relevé bancaire qui aurait pu vous êtes délivré de droit au moins une fois le mois. Le fonds de refinancement est donc mis en place pour pousser les banques et les EMF à pouvoir injecter des fonds dans les entreprises sans craindre de manquer de trésorerie si jamais elles devaient faire face à des demandes de paiement inopinées de leurs clients qui n'ont que de comptes à vue. La disponibilité de cette ressource devrait également diminuer le coût du crédit, le rendant ainsi plus adapté à l'activité économique. Sous d'autres cieux, il existe comme pour les assurances avec la réassurance, des institutions spécialisées au refinancement.

En fin le troisième, c'est un guichet fonds de garantie. Il est clair que ce concept a été un peu perverti dans notre pays, avec le triste sort qu'a connu le fonds de garantie et de soutien. Mais ce n'est pas parce qu'on n'a pas su pratiquer un concept que l'on doit le bannir de notre existence. Il y a toujours lieu de faire la différence entre un outil destiné à un usage précis et la manière dont on l'utilise. Le fonds de garantie, un peu comme le fonds de soutien à l'agriculture d'ailleurs, n'ont pas pu atteindre leurs objectifs, à notre sens, pour deux raisons :

- la première c'est la trop forte influence politique dans la gestion de ce mécanisme. Comment cela pouvait-il en être autrement lorsque le pilotage du dispositif est confié à un organe dont les membres sont nommés par l'appareil politique sous prétexte qu'il s'agit des fonds publics. Les bonnes pratiques en la matière ne veulent que l'Etat, qui en plus a tous les moyens nécessaires pour assurer un contrôle sans complaisance, confie la gestion et la mise en œuvre des fonds de garantie à une structure privée avec un cahier de charges précis. Il s'agit simplement d'une mission qui peut lui être retirée si jamais il a été démontré que l'organisme en question ne respecte aucun principe. Qui mieux que l'Etat, de façon objectif, peut ramener à l'ordre un organisme qui serait amené à accorder les garanties par favoritisme ? sauf si cet organisme n'est qu'une partie de lui-même.

-- La deuxième raison est, nous semble-t-il le manque d'expérience et de professionnalisme des acteurs, tant du côté des établissements de crédit que de celui des pseudo-entrepreneurs qui, tous les deux, pensent que l'existence d'un fonds de garantie exclut la rigueur dans le recouvrement.

Rappelons qu'un véritable fonds de garantie ne peut couvrir qu'un maximum, mais alors à l'extrême, de 70% des risques. Au-delà, il déresponsabilise les principaux acteurs. Il faut enfin noter que le fonds de garantie n'est pas en soit un outil financier, mais non financier car il est en réalité mis en place pour ne jamais être utilisé. Tout comme les bouées de sauvetage dans un bateau. Ils ne doivent pas manquer, mais le souhait d'un bon capitaine est de ne les jamais utiliser. Leurs usages répétés fait poser des questions si ce n'est sur les compétences du capitaine lui-même, tout au moins sur le bateau et, pourquoi pas sur tout son écosystème de navigation.

La diversification économique ou la relance de l'économie par les TPME suppose un dispositif national complet, respectant le jeu de rôle. Les faibles doivent être renforcés pour que chacun soit utile. Mais surtout, il nous faudrait arrêter d'ignorer ceux qui, depuis plus de trente ans font ce travail pour les remplacer par des soit disant experts internationaux ou locaux qui viendraient perturber notre environnement national.

C'est aussi la mission de l'Etat que d'y veiller.


**VIENT DE PARAÎTRE**

## «Esprit de cancérologue» du Pr Charles Gombe Mbalawa

**ISBN-13: 978-613-9-51779-4**
**ISBN-10: 6139517796**
**EAN: 9786139517794**
**Langue du livre: Français**

**Texte du rabat: (Résumé)**

L'esprit de cancérologue doit être compris comme un condensé illustré des actes qui doivent idéalement jalonner le cursus d'un praticien cancérologue. Aussi bien pour la prévention que la prise en charge curative et palliative. Des actes considérés complémentaires sont à ajouter: tenue d'un registre des cancers, rédaction scientifique. La préface de ce travail a été rédigée par Eric Leroy de l'IRD, membre de l'Académie nationale de Médecine.

Maison d'édition: Editions universitaires Européennes
**Ville d'édition : Riga (Lettonie)**
**Site de l'éditeur: http://www.editions-ue.com/**

**Auteur: Charles Gombé Mbalawa**
**Numéro de pages: 88**
**Publié le: 16-09-2019**
**Stock: Disponible**
**Catégorie: Médecine**
**Prix: 29.90 €**

Mots-clés: Cancérologie, médicale, exercice

Ci-dessous les liens pour acheter ton livre pour 29,90€

**- Pour ceux qui sont en France:**

* FNAC: https://livre.fnac.com/a13940347/Charles-Mbalawa-Esprit-de-cancerologue#omnsearchpos=1

* ou AMAZON: https://www.amazon.fr/Esprit-canc%C3%A9rologue-cardinaux-devant-comportement/dp/B07Y1X5CPJ/ref=sr_1_2?_mk_fr_FR=%C3%85M%C5%BD%C3%95%C3%85%C5%BD%C3%95%C3%91&keywords=esprit+de+canc%C3%A9rologie&qid=1573146910&sr=8-2

**Pour ceux qui sont hors de France (monde):**

*AMAZON: https://www.amazon.fr/Esprit-canc%C3%A9rologue-cardinaux-devant-comportement/dp/B07Y1X5CPJ/ref=sr_1_2?_mk_FR_=%C3%85M%C3%85%C5%BD%C3%95%C3%91&keywords=esprit+de+canc%C3%A9rologie&qid=1573146910&sr=8-2

**FOOTBALL/ELIMINATOIRES CAN 2021**

# Quand les Diables-Rouges réveillent un pays!

Le public congolais espérait tout juste une victoire devant permettre à son équipe nationale de se relancer après sa mauvaise entame à Thiès. Mais réussir un 3 buts à brosse, pour paraphraser les Belges, en ces temps de disette de son football, est un authentique petit exploit du Congo qu'ont réalisé les poulains de Valdo Candido devant la Guinée-Bissau qui trônait en tête du groupe I, à l'issue de la première journée des éliminatoires de la CAN 2021.

Les Diables-Rouges du Congo auraient-ils guéri de la cécité qui les empêchait de violer la cage adverse? Le cinglant 3-0 qu'ils ont infligé à leurs homologues de la Guinée Bissau, dimanche 17 novembre au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, en administre la preuve. Pourvu qu'il ne soit pas l'arbre qui cache la forêt. Ni l'hirondelle qui fait le printemps. Ce match comptait pour la deuxième journée des éliminatoires de la CAN 2021.

*. Premier rang, de g. à dr.: Gaius Makouta, Ossété ''Zaraté'', Béranger Itoua, Durel Avounou, Dimitri Bissiki. Debout: Silvère Ganvoula, Fernand Mayembo, Christoffer Mafoumbi, Ravi Tsouka, Prince Ibara, Amour Loussoukou.*

*Ibara (9) et Ganvoula (3) crient leur joie après l'ouverture du score*

Soulagement. Décrispation générale dans les milieux du sport congolais. Mais certains n'en croient toujours pas leurs oreilles, d'autres leurs yeux. Parce que cela ne se produit pas tout le temps. Pourtant, cette équipe de Guinée-Bissau a provoqué pas mal d'insomnies aux férus congolais de football après sa large victoire sur l'Eswatini (3-0) lors de la première journée. Un succès qui l'a propulsée en tête du groupe I, devant le Sénégal (victorieux quant à lui du Congo, 2-0).

Déjouant les pronostics les plus pessimistes, les Diables-Rouges ont finalement plus que fait l'essentiel. Le panache, d'aucuns l'ont pleuré. Et ils ont raison. On a besoin d'un football chatoyant. Mais les partisans d'un certain réalisme en sport sont satisfaits. Ils pleuraient une victoire, ils l'ont eue. La Guinée-Bissau, quant à elle, a plutôt donné l'impression d'avoir tous les diables de l'enfer à ses trousses.

*«Le Congo a renoué avec l'offensive!»*, s'est extasié un confrère. Prince Vinny Ibara (10e) a été l'artisan du premier but que les Bissau-guinéens ont tenté de contester, pour une position litigieuse du buteur congolais. Il n'empêche. Le milieu de terrain congolais ayant ensuite montré des signes d'essoufflement et de fatigue, les Bissau-guinéens ont rêvé, caressé l'impossible projet d'égaliser en passant la vitesse supérieure en deuxième mi-temps. Hélas, pour eux! Ils ont été surpris par deux contre-attaques congolaises meurtrières. Sur la première, Junior Makiessé a fait exploser Silvère Ganvoula. D'une frappe de mule, pure et enveloppée, pleine lucarne, celui-ci a fait trembler les filets: 2-0 (74e). Et sur la deuxième, Ganvoula, à son tour, a mis sur orbite son passeur de tout à l'heure. Il ne restait plus à Junior Makiessé qu'à faire lever les gradins en ajustant le pauvre Jonas Mendes livré à lui-même par ses défenseurs: 3-0 (78e). Tel est pris qui croyait prendre! On en parle encore dans les rues de Brazzaville.

Une si grosse et somptueuse victoire constitue-t-elle, finalement, le début du réarmement moral des Diables-Rouges qui en ont besoin? Sans doute. Dans la mesure où le Congo est désormais deuxième, derrière le Sénégal victorieux d'Eswatini (4-1). Cependant, les Diables-Rouges ne doivent pas s'enfler inutilement la tête, car des déchets persistent dans leur jeu. En attendant, le public a donc toutes les raisons d'extérioriser sa joie, de pavoiser et d'envisager la suite des éliminatoires sous des couleurs plus gaies.

**Jean ZENGABIO**

*Congo bat Guinée-Bissau (3-0). Arbitre: Fabricio Duarte (Cap Vert). Buts: Prince Ibara (10e), Silvère Ganvoula (74e) et Junior Makiessé (78e).*

*Congo: Christoffer Mafoumbi; Ravy Tsouka, Béranger Itoua, Fernand Mayembo, Dimitri Bissiki-Magnokelé; Harvy Ossété, Durel Avounou, Amour Loussoukou; Silvère Ganvoula (puis Juvhel Tsoumou, 81e, puis Yann Moukombo, 87e), Prince Ibara (puis Junior Makiessé, 41e), Gaius Makouta Entr.: Valdo Candido.*

*Guinée-Bissau: Jonas Mendes; Marcelo Amado Djalo, Braima Jorge, Youssuf Candé; Joao Lamine, Tuncara Gomes (puis Moreto Casama, 66e), Joao Mario Nunes (puis Chipela Gomes, 67e), Juary Marhino; Piqueti Djassi (puis Brito Tony, 83e), Joseph Mendes, Angelo Gomes. Entr.: Baciro Candéen.*

**HANDBALL MASCULIN**

# Une certaine appréhension avant la CAN 2020

Les vingt et un joueurs locaux présélectionnés pour une mise au vert de l'équipe nationale masculine du Congo qui participera du 16 au 26 janvier 2020 à Tunis (Tunisie) à la Coupe d'Afrique des nations ont entamé leur préparation le 11 novembre dernier avec dix jours de retard sur le chronogramme initial. Le soutien financier de l'Etat fait également défaut.

C'est donc avec les moyens du bord que la Fédération congolaise de handball (FECOHAND) a décidé de mettre finalement en chantier les Diables-Rouges hommes. Le programme de préparation connaîtra deux phases. La première phase, du 11 au 25 novembre, a débuté sous la houlette du directeur technique national Martin Ignoumba. C'est une phase de remise en condition physique et d'endurance qui nécessite que les joueurs soient soumis à une alimentation équilibrée, pour une bonne récupération. Malheureusement, la fédération étant de plus en plus confrontée à des problèmes financiers, la direction technique pourrait être contrainte de modifier son programme.

La seconde phase, *«technique et tactique»,* certainement la plus décisive, à partir du 26 novembre, coïncidera avec l'arrivée de l'expert français Guy Petit Girard qui conduira l'équipe à Tunis. Ce dernier a été mis à la disposition du Congo par la Fédération internationale de handball (IHF), par gratitude, à la demande de la FECOHAND.

Pour la CAN-Tunis 2020, le Congo est logé dans le groupe D, en compagnie du Maroc, de l'Algérie, du Sénégal et de la Zambie. La FECOHAND fera appel à ses internationaux basés à l'extérieur.

Si le degré de mobilisation dans la préparation d'une compétition est un critère important pour juger des objectifs visés par un pays participant, il est difficile de dire que le Congo nourrit de grandes ambitions pour la CAN 2020. S'il va à Tunis dans le climat de démobilisation actuel, il est à craindre que ce ne soit juste pour remplir un contrat de participation, alors que le trophée mis en jeu porte le nom du président congolais, Denis Sassou-Nguesso, qui en a fait don à la Confédération africaine.

**Davy Dimitri MACKITA**

**RUGBY**

# Un duel amical Congo-Cameroun en perspective

La ville de Pointe-Noire a abrité le 1er et le 2 novembre derniers, la première édition de la Coupe du Congo de rugby. Au terme de la compétition, Bernard Mouandza, secrétaire général de la Fédération congolaise de rugby depuis 2013, a confié qu'une rencontre amicale internationale entre le Congo et le Cameroun sera organisée en décembre prochain à Brazzaville. Elle entre dans le cadre de la vulgarisation de la discipline.

*Bernard Mouandza*

**La première édition de la coupe du Congo a été une réussite. Comment entendez-vous maintenir la flamme, pour une discipline encore très peu prisée des Congolais?*

**Vous avez vu que pour un essai, cela a été une réussite. Nous allons multiplier les rencontres dans les grands centres urbains. Pour cela, il faut faire accompagner notre volonté par les moyens. Les joueurs eux-mêmes ont reconnu la nécessité de vulgariser la discipline pour qu'elle soit pratiquée un peu partout dans le pays. Ce que nous venons de faire à Pointe-Noire n'est que le début...

**En tant qu'ancien praticien, comment appréciez-vous le niveau technique de la compétition?*

**Au fur et à mesure que la compétition avançait, le niveau technique aussi s'améliorait. Du coup, nous avons eu une très bonne finale qui n'a connu son dénouement qu'au terme de la prolongation.

**A quand le championnat national?*

**Pour dire vrai, la difficulté que nous avons rencontrée pour le recouvrement des finances a fait que nous détournons le championnat national pour la Coupe du Congo, pour éviter de finir le mandat sans une seule activité.

**Peu avant la fin de votre mandat, auriez-vous à organiser une autre activité?*

*Si tout va bien, le 1er décembre prochain, nous aurons une rencontre amicale Congo-Cameroun. Ce sera à Brazzaville. Le Cameroun nous a sollicités après la levée de la sanction qui frappait sa fédération. J'invite par anticipation les Congolais à venir nombreux assister à ce match et encourager leurs rugbymen.

***Propos recueillis par***
**Equateur Denis NGUIMBI**

**POINTE-NOIRE**

# La marche sportive en plein essor

Les clubs de marche de Pointe-Noire ont convenu d'organiser désormais une marche commune chaque trimestre. Une décision prise le dimanche 27 octobre dernier, au terme de l'immense succès de la randonnée sportive initiée par le club Plateau Hinda, qui a connu la participation de 103 marcheurs issus de huit clubs de la capitale économique.

Renforcer les liens de fraternité, d'amitié et de cohésion afin de mieux favoriser le vivre ensemble, c'est le but de la marche commune organisée ce dimanche-là. Les marcheurs des clubs de Gambouissi, du Wolf, de Grand Mbota, de K. Musica, d'Unis Ponton, de Bana Plateau de Hinda et de Plateau Hinda, initiateur du projet, y avaient répondu favorablement.

Place de la gare centrale était le point de départ de cette marche de 23 km. Le périple s'est terminé à la direction du Transport terrestre, par des étirements musculaires sous la conduite du vétéran Ibouanga, âgé de 64 ans. Véritable moment d'échange, de communion, de partage et du vivre ensemble. Ensuite, les marcheurs ont rallié le siège du club organisateur, à Mvounvou.

Côme Nguele, du club de marche de Gambouissi, a rendu un témoignage sur les bienfaits de la marche: « Depuis 2015, j'ai souffert d'une insuffisance cardiaque qui a duré deux ans. Mon médecin m'a conseillé de pratiquer régulièrement le sport. Vu mon âge, j'ai choisi la marche. J'ai intégré le club de Gambouissi en juin 2018. Depuis que je fais la marche chaque dimanche, le mal a disparu sans un seul comprimé. J'ai même participé cette année à la 13e édition du cross populaire dénommé: ''Les 15 km de Pointe-Noire'', dans la version Vétérans. Le sport est un véritable remède qui soigne à moindre coût».

Une marche commune chaque trimestre, c'est un cadre propre à la pratique du sport, afin que les membres se fréquentent et échangent les expériences dans le vivre ensemble.

A noter: la prochaine marche sera organisée par le club K. Musica, le 26 janvier 2020. Le circuit sera communiqué ultérieurement.

**Equateur Denis NGUIMBI**

**ERRATUM**

**A propos du match Etoile du Congo-Tongo FC de la septième journée du championnat national de Ligue 1, il a été remporté par l'Etoile du Congo (2-1) contrairement au match nul (1-1) annoncé malencontreusement dans notre précédente édition.**

**L'inattendu V.Club-Mokanda (16 points) est toujours en tête. Le second, c'est désormais AS Otohô (15 points). Et à 2 points du leader, JST (14 points, +10) et Patronage Sainte-Anne (14 points, +4). Plus loin, c'est un petit trou puisque CARA (11 points, +3) et Diables-Noirs (11 points, 0), respectivement cinquième et sixième, sont à cinq points du leader. On trouve l'Etoile du Congo, seulement 11e (7 points, -5), tandis que Tongo FC (2 points) a dégringolé à la dernière place qu'occupait l'AS Cheminots (3 points).**

**Le championnat a fait une pause le week-end dernier et ne reprendra que le 23 novembre.**